



# Bains sur



# Oust

DÉCEMBRE 2019

## HORAIRES D'OUVERTURE

### MAIRIE

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h  
et de 13h30 à 17h15  
(fermé le mercredi matin)  
Le samedi de 9h à 12h

Tél. : 02 99 91 70 87  
Fax : 02 99 91 70 82  
e-mail : [accueil@bainssuroust.fr](mailto:accueil@bainssuroust.fr)  
Internet : <http://www.bainssuroust.fr>

## SERVICES TECHNIQUES

Du lundi au vendredi  
de 7h45 à 12h  
et de 13h à 17h30  
(fermé le mercredi matin)  
Le samedi de 9h à 12h

Tél. : 02 99 91 64 51  
Portable : 06 80 68 92 10  
Fax : 02 99 91 78 95  
[servtechbainssuroust@orange.fr](mailto:servtechbainssuroust@orange.fr)

## URGENCES

Tél. astreintes élus :  
06 80 64 43 36  
(urgences week-ends et jours fériés)

SAMU : 15

Police : 17

Pompiers : 18

Gendarmerie : 02 99 72 16 28

Ambulances YVOIR : 02 99 91 77 92

Ambulances ESNAUD : 02 99 71 35 35

Ambulances PROVOST : 02 99 71 10 82

Défibrillateurs : Mairie, Salle des Sports,  
Stade de la Potinais

## L'ÉDITO DU MAIRE

### Bainsoises, Bainsois,

L'entrée dans une nouvelle année est un moment particulier où s'expriment des projets et des vœux. C'est aussi l'occasion de faire un bilan de l'année passée. L'actualité de notre commune est marquée par de nombreux projets, avec notamment 3 chantiers majeurs :

▪ **Travaux de la Médiathèque** : le chantier a débuté et comme vous tous, nous avons hâte de pouvoir utiliser ce nouvel espace. Au cœur du centre de notre commune, il sera un véritable lieu de rencontre et de développement culturel. L'ouverture au public est prévue en septembre 2020.

▪ **Nouvelle Maison de Santé** : le début des travaux va s'engager en janvier 2020 (14 mois de travaux prévus).

▪ **Aménagement du site de l'Île aux Pies** : finalisation des plans d'aménagement (camping, aire de baignade, restauration, animations), Ils seront une étape importante dans l'évolution de notre commune et la preuve que Bains-sur-Oust se tourne résolument vers un avenir dynamique.

D'autres projets tout aussi importants :

Des travaux de voirie avec l'appel d'offre concernant l'**aménagement de Saint Marcellin** (sécurité piétons et réduction de vitesse), mais également la modernisation **voirie VC du bourg à la Grée du Bléheu**.

Il faut aussi citer la continuité de l'étude **de révision du PLU**, et l'**étude archéologique de la réalisation de la future zone de Tournebride**.

De nombreuses manifestations ont ponctué la vie de notre commune en 2019 :

▪ **1<sup>er</sup> semestre** : Concerts de poche, théâtre, Trail des 3 Chapelles, Vieux pistons, Cérémonie au Mémorial de la Bataille, Tour de Bretagne des Vieilles voitures, Fête de la Musique, Concert des Musicales, Salon des Arts créatifs.

▪ **2<sup>ème</sup> semestre** : la Fête de l'Île aux Pies, le Pardon des Chapelles, le match de foot en national 2, le Jumelage FNACA à Saint Jean sur Veyle, le Salon du Légo, le succès formidable du Salon de l'Innovation avec près de 5000 visiteurs, le 150<sup>ème</sup> anniversaire de l'Eglise de Bains, le Salon de la Gastronomie avec la présence de Chefs étoilés, le traditionnel Marché de Noël avec ses animations pour le plus grand plaisir des petits et des grands, Festival de Jazz, Exposition sur les miniatures et jouets.

Tous ces moments qui rythment la vie de notre commune sont très importants pour créer du lien et inciter les visiteurs à venir à Bains-sur-Oust. Je veux également souligner la dynamique formidable apportée par tous les intervenants, leur investissement et leur ferveur pour la réussite de ces événements. Vous pourrez vous remémorer dans les pages suivantes ces beaux moments qui ont fait battre le cœur de notre commune.

Au seuil de cette nouvelle année, je souhaite adresser mes remerciements à l'OMSCL, à toutes les Associations de Bains-sur-Oust, tous les bénévoles, le personnel communal, les acteurs économiques, le CCAS qui fait vivre le lien social dans notre Commune. Ils hissent haut les couleurs de Bains-sur-Oust en donnant vie plus que jamais à notre tradition sportive, artistique et culturelle, mais aussi à notre sens de la convivialité.

Je remercie la population pour sa participation au dynamisme de la Commune et de sa présence aux différentes animations organisées.

Je tiens à saluer les nouveaux habitants qui nous ont rejoints cette année.

A tous ceux qui ont vécu des moments difficiles, je vous adresse ma sympathie et mon réconfort.

A vous et à tous ceux qui vous sont chers, au nom du Conseil Municipal, je vous présente tous mes vœux sincères et chaleureux afin que 2020 vous apporte santé, joie et réussite en vous souhaitant de très belles fêtes de fin d'année.

J'espère avoir le plaisir de vous retrouver lors de la **Cérémonie des Vœux qui aura lieu le Samedi 4 janvier à 11h00 à la salle polyvalente**, où vous êtes tous conviés.

Marc DERVAL

## PERMANENCES DES ÉLUS sur rendez-vous

<b>Marc DERVAL</b> , Maire .....	• Mardi matin, vendredi matin : de 9h à 12h • Le samedi uniquement sur RDV : de 9h à 12h
<b>Joseph GERARD</b> , 1 <sup>er</sup> adjoint Finances - vie économique - biens communaux - travaux .....	• Lundi matin de 9h30 à 12h30
<b>Martine MAULAVÉ</b> , 2 <sup>e</sup> adjointe Enfance - éducation - avenir des jeunes - emploi - animation .....	• Le mardi : de 9h à 12h
<b>Jean-Marc CARREAU</b> , 3 <sup>e</sup> adjoint Aménagement du territoire - urbanisme - environnement - cadre de vie - espace rural .....	• Le samedi de 9h à 12h
<b>Dominique HEMERY</b> , 4 <sup>e</sup> adjointe Sport - culture - loisirs - tourisme - associations - communication ....	• Le samedi de 9h à 12h
<b>Philippe RENAUD</b> , 5 <sup>e</sup> adjoint Voirie - services techniques .....	• Le mardi : de 9h à 12h
<b>Annie LEBOSSÉ</b> , 6 <sup>e</sup> adjointe Affaires sociales - services aux personnes .....	• Le samedi de 9h à 12h





# SOMMAIRE

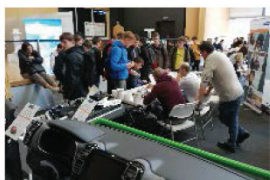
• Vie Municipale .....	2	• Les écoles bainsoises .....	23
• Les échos du Conseil .....	7	• La parole aux associations.....	26
• Services municipaux .....	17	• En bref ... ..	34
• Intercommunalité .....	20	• État-Civil .....	39
• OMSCL .....	22	• Agenda 2020.....	40

## •• VIE MUNICIPALE

### Salon de l'innovation 2019

Né du désir de proposer un événement en direction de nos jeunes, permettant de découvrir des filières professionnelles, des établissements scolaires ou centres de formation et de favoriser la rencontre avec des entreprises et leurs dirigeants, le salon de l'innovation.

D'une durée de trois jours, cette première édition a rencontré le succès espéré en comptabilisant 5 à 6000 visiteurs. Ce salon disposant de 4 espaces dédiés (formations, entreprises, conférences et petits génies) a offert aux visiteurs une lecture exhaustive des offres de formation sur le territoire. Chaque établissement scolaire ou centre de formation a su mettre en avant ses spécificités en proposant des ateliers de découverte à destination des élèves visiteurs. Ainsi, chacun a eu l'occasion de mieux se projeter dans un possible cursus sur le territoire de Redon. Ce fut l'occasion pour nos acteurs de la formation de présenter les outils de pointe utilisés pour former les travailleurs « deux point zéro » de demain.



Avec son pôle « entreprises » dédié, le salon a également offert un regard nouveau sur le monde de l'entreprise du territoire, conjuguant la présentation des savoirs faire innovants et des échanges nourris entre le public et les chefs d'entreprises.

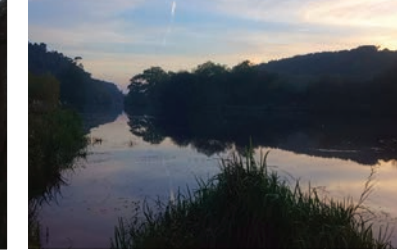
L'univers « Petits génies » a permis de découvrir des réalisations inédites liées à la technologie de pointe

ou encore au recyclage ingénieux, tel le sous-marin d'Evrard fabriqué avec des bouteilles de gaz et des éléments métalliques de récupération ou le « bistromatik » de Jean-Marie utilisant un robot industriel pour servir à boire... Le salon a également permis de s'informer en participant aux nombreuses conférences présentées ; L'Hydrogène, histoire et usages / Mieux se connaître pour mieux se faire connaître / comment Google met l'innovation au cœur de sa culture d'entreprise / Quelles sont les nouvelles opportunités professionnelles qu'offre le numérique / La santé au travail comme levier managérial / l'intelligence des mains...

Des démonstrations de pilotage de drones de compétition avec la présence de Fabien Collobert, vice-champion de France, sélectionné au prochain championnat du monde qui se déroulera en Chine, un hackathon permettant à différents élèves de construire et d'optimiser, ensemble, un kart électrique ainsi que le vol en stationnaire de l'hélicoptère de la gendarmerie Nationale ont contribué à dynamiser cet événement.







## Le tour de Bretagne des Véhicules Anciens 2019



Pour la première fois de son histoire, le tour de Bretagne des véhicules anciens est revenu une deuxième fois dans la même « ville centre » à savoir Bains-sur-Oust. Cette année, malgré les conditions météorologiques très capricieuses, cette manifestation familiale s'est déroulée sans encombre et a rencontré son public d'amateurs de belles mécaniques. La fête était au rendez-vous avec des défilés et un village « années 50 », une douzaine de concerts, un concours d'élégance et de nombreuses démonstrations. Le tour de Bretagne des véhicules anciens a clôturé son périple par un flambant feu d'artifice retraçant les différentes époques des véhicules.

Il faut saluer l'implication des nombreux bénévoles et leurs associations, conduits par l'OMS-CL, qui ont œuvré pendant 3 jours pour servir repas et boissons, animer les défilés, les démonstrations (village), les concours et soutenir la municipalité dans les segments de la logistique et de la sécurité, sans qu'une telle manifestation ne pourrait avoir lieu. Merci et Bravo à eux tous !

Cette année, l'organisation du tour de Bretagne tire un bilan très positif de cette édition et alloue une mention particulière à la commune, ses bénévoles et ses habitants pour un accueil exceptionnel !





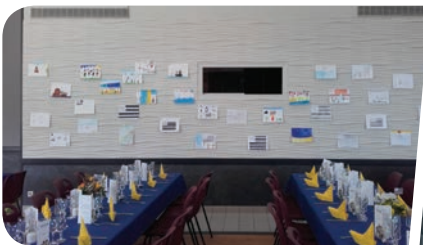
## C.C.A.S. Bains-sur-Oust

### Repas des Aînés 2019

Le 13 octobre dernier se sont réunis 230 convives lors du traditionnel repas des aînés à la salle polyvalente.

Nos doyens présents Madame Odette OGER (92 ans) et Monsieur Pierre MENARD (91 ans) se sont vus remettre respectivement un joli bouquet de fleurs et une bouteille de champagne.

Un sympathique moment de convivialité tout au long de cette journée, animé par nos musiciens, chanteurs et conteurs locaux, un délicieux repas préparé par Josiane et Nicolas GUERIN de la Ferme Auberge de la Morinais, tout cela dans une salle décorée sur le thème de la Bretagne par les membres du CCAS et de la commission Affaires Sociales ainsi que les dessins des enfants des « Ecoles Saint Joseph » et « les Colibris ».



### Don de la valeur du colis de fin d'année

Cette année 24 couples et 55 personnes seules ont fait le don de la valeur de leur cadeau de Noël, ce qui représente 1607€.

Selon la décision des commissions CCAS et Affaires Sociales la somme sera répartie à part égale entre trois associations bainsoises : l'Amicale des Colibris, l'A.P.E.L de l'Ecole Saint Joseph et le Club de l'Espérance, soit 535.66€ chacun.

### Cadeaux de fin d'année

La distribution des colis de fin d'année pour les aînés de plus de 70 ans ayant fait le choix du cadeau, ainsi que nos aînés en maison de retraite se fera à partir du 7 décembre prochain.

### Mobilité solidaire

7 bénévoles à votre service du lundi au vendredi pour vos déplacements sur la commune et communes avoisinantes.

Liste des bénévoles : Marie Laure PONDARD, Christiane PORCHER, Ghyslaine GIRARD, Monique ROYER, Agnès FOURAGE, Martine MAULAVE et Evelyne MAHE.

#### Mobilité Solidaire

Vous n'avez pas de moyen de locomotion et vous souhaitez vous déplacer ?

- Pour vous rendre à un rendez-vous médical
- Pour vos courses sur la commune
- Visiter un proche
- Aller à la pharmacie
- Participer à une animation
- Faire des démarches administratives
- Etc...



Pour tout renseignement  
06 32 91 75 77  
Du lundi au vendredi 9h-18h

### Bien bouger pour bien vieillir

A l'initiative du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) et en lien avec le CCAS un programme sur l'activité physique adaptée a démarré en octobre et se poursuivra jusqu'en février. Une dizaine de bainsoises participent aux séances.

Les ateliers se déroulent les mardis après midi de 14h à 15h30 à la salle de l'Oust dans une ambiance conviviale. Un professionnel formé apporte des conseils pour entretenir : la condition physique, les capacités cardio-vasculaires et la souplesse articulaire.



Article rédigé par Annie Lebossé, adjointe en charge des affaires sociales





## CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2019

Le vendredi 8 novembre dernier, la remise des prix du Concours des Maisons Fleuries a récompensé 27 jardiniers amateurs qui, à longueur d'année, participent à « fleurir notre quotidien » comme l'a précisé Monsieur Le Maire.

Cette soirée a permis à tous de se remémorer la sortie organisée par la Commission « maisons fleuries » au Parc de Maulévrier le 31 Août 2019. Les 43 participants ont découvert un parc oriental de 29 ha riche de 400 espèces végétales et ponctué d'arbustes taillés en nuage. Un pur ravissement !



### RÉSULTATS DES PRIX :

#### Catégorie « Façades »

- 1er : Marie-Annick PENHOUE, rue Marcellin Champagnat,
- 2ème : Pierre NERBONNE, St Marcellin,
- 2ème ex-ecquo : Gérard VERVACKE, rue de la Grée du Bourg,
- 3ème : Jean-Yves MORICE, impasse du Broussais.

#### Catégorie « Maisons Fleuries »

- 1er : Marie ROBERT, rue de la Fosse Piquet,
- 2ème : Bernard ROYER, Saint-Méen,
- 3ème : André GUIHAIRE, Couëmeraye,
- 3ème ex-ecquo : Christian JOUBAUD, Le Bléheu.

#### Catégorie « Jardin d'Ornement »

- 1er : Jean-Marc COTTAIS, La Coudrais,
- 2ème : Sébastien LAIGLE, Craon,
- 2ème ex-ecquo : Raymond DREAN, La Croix Mahé,
- 3ème : Jean-Yves MORICE, Cancave.

Article rédigé par Jean-Marc Carreau, Adjoint en charge de l'urbanisme

## Elections municipales 2020

### Dates à retenir :

**7 février 2020** : Date limite des demandes d'inscriptions sur les listes électorales pour participer aux élections municipales.

**15 Mars 2020** : Elections Municipales (premier tour)

**22 Mars 2020** : Elections Municipales (deuxième tour)

### Informations importantes :

#### CRÉATION D'UN 3ÈME BUREAU DE VOTE

Votre lieu de vote sera indiqué sur votre carte d'électeur qui vous sera envoyée par lettre postale début Mars 2020.

A Bains-sur-Oust, 3 bureaux de vote seront ouverts, (**le N° de votre bureau apparaissant sur votre carte d'électeur**) :

**BUREAU N° 1 = Mairie**, 2 place de la Mairie - Salle du Conseil Municipal.

**BUREAU N° 2 = Salle Polyvalente**, rue de Munchhouse. **ATTENTION !** : Ce bureau remplace celui de la Maison des Associations qui est actuellement indisponible. (Transfert temporaire)

**BUREAU N° 3 = Ecole publique des Colibris**, rue de la Fosse Piquet.

### RAPPEL :

Pour pouvoir voter, chaque électeur doit se munir **d'une pièce d'identité avec photo (obligatoire)** avec si possible la carte d'électeur.

### AVIS AUX ELECTEURS

Les électeurs Bainsois peuvent participer à l'organisation des scrutins, soit en assurant des permanences aux bureaux de vote, soit en participant aux opérations de dépouillement.

Si vous intéressés, MERCI de bien vouloir vous faire connaître en mairie.







## Point sur les travaux de la médiathèque



Les travaux de notre future médiathèque sont en cours et les délais semblent être tenus. La fin des travaux est donc maintenue pour le milieu de l'année 2020. Les mobiliers devraient être aménagés en début d'été et le déménagement devrait être terminé à la fin de l'été pour une ouverture à la rentrée de septembre 2020.

Le coût global de cette opération est de 1 405 926 € dont 326 459 € à la charge de la commune (cf tableau ci-dessous).

## OPERATION D'INVESTISSEMENT

### PROJET MEDIATHEQUE - Rénovation et extension

COÛT ESTIMATIF	MONTANT HT
<b>HONORAIRES</b>	<b>107 842 €</b>
Maîtrise d'œuvre - y compris OPC	95 100 €
Diagnostique amiante - plomb et état parasitaire	1 234 €
Missions contrôle technique	6 457 €
Mission coordination S.P.S.	3 298 €
Etude géotechnique	1 753 €
<b>TRAVAUX</b>	<b>1 260 584 €</b>
Tous corps d'état	1 260 584 €
<b>DEPENSES CONNEXES</b>	<b>37 500 €</b>
Œuvre d'art (1%)	14 500 €
Divers (frais appels d'offres, alarme intrusion...)	8 000 €
Assurance dommage ouvrage	15 000 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>1 405 926 €</b>

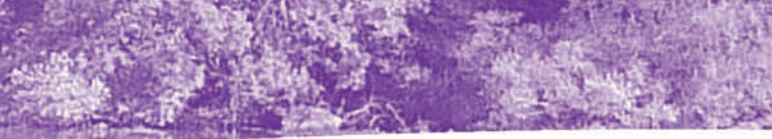
PLAN DE FINANCEMENT	Montant	%
ETAT - DRAC - D.G.D. Dotation Générale de Décentralisation	782 125 €	55,63%
ETAT - DSIL - Contrat de ruralité	50 000 €	3,56%
ETAT - Fonds ministériels T.I.L. - Travaux d'Intérêt Local	15 000 €	1,07%
DEPARTEMENT - Contrat départemental de Territoire	150 000 €	10,67%
REDON AGGLOMERATION - Fonds de concours	82 342 €	5,86%
<b>TOTAL SUBVENTIONS ATTENDUES</b>	<b>1 079 467 €</b>	<b>76,78%</b>
<b>FINANCEMENT COMMUNAL</b>	<b>326 459 €</b>	<b>23,22%</b>
<b>TOTAL .....</b>	<b>1 405 926 €</b>	<b>100,00%</b>

En attendant, les services de la bibliothèque et de l'espace multimédias sont présents dans la maison des associations et vous accueillent aux horaires habituels.

Quelques photos des travaux ;







## LES ÉCHOS DU CONSEIL

Séance du 18 décembre 2018

### FONCIER

#### 2019.65/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption parcelle YA 502

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

#### 2019.66/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption parcelle MN 192-193

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

### PROJETS - TRAVAUX

#### 2019.67/ AMENAGEMENT SITE DE L'ILE AUX PIES : Mission de maîtrise d'œuvre

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

► de confier à l'ATELIER ERSILIE la mission de maîtrise d'œuvre liée au projet d'aménagement du site de l'île aux Pies ;

► d'accepter les honoraires correspondants, tels que mentionnés ci-dessus ;

► de déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un adjoint – pour intervenir à la signature de la convention correspondante et de toutes pièces annexes se rapportant à la présente affaire.

#### 2019.68/ MEDIATHEQUE - Assurances travaux : tous risques chantier & dommages ouvrage

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de retenir l'offre de la société SMA BTP pour les assurances liées aux travaux de la médiathèque, à

- savoir :

► L'assurance tous risques chantier (TRC) pour un montant de 3 624,48 € TTC

► L'assurance Dommages ouvrage (DO) pour un

► montant de 12 205,08 € TTC

- de déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un adjoint – pour intervenir à la signature du contrat correspondant et de toutes pièces annexes se rapportant à la présente affaire

#### 2019.69/ ENGAGEMENT DE DEPENSES : travaux divers

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter les devis présentés ci-après (dépenses d'investissement).

OBJETS / PRESTATIONS	ENTREPRISES	MONTANTS H.T.	MONTANTS T.T.C.
Z.A. La Croix Verte : Aménagement routier	ROBERT	11 841.36 €	14 165.19 €
Les Halles du lavoir (structure annexe) : création d'un parking	LEMEE LTP	16 333.92 €	19 600.70 €
Route des Chambots – stade : Création cheminement piéton du lavoir au château d'eau.	LEMEE LTP	6 177.00 €	7 412.40 €

### FINANCES

#### 2019.70/ LIGNE DE TRESORERIE : Renouvellement

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- de contracter auprès de la CAISSE D'EPARGNE une ouverture de crédit dite « ligne de trésorerie » aux conditions ci-dessus présentées ;

- de déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un adjoint – pour intervenir à la signature du contrat correspondant et de toutes pièces annexes se rapportant à la présente affaire

#### 2019.71/ SUBVENTIONS 2019

Tableau joint.

#### 2019.72/ ACTIVITE ECHECS : défraiement déplacements et mise à disposition de salles

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

► d'accepter l'indemnisation des frais de déplacement pour les 2 personnes qui encadrent les ateliers de jeu d'échecs proposés durant la pause méridienne, en période scolaire. Les indemnités seront calculées selon le barème kilométrique appliqué aux agents communaux. Date d'effet : 1er septembre 2019.

► d'accorder la mise à disposition de locaux scolaires (salle de motricité) pour le championnat scolaire du 22 janvier 2020,

► de valider la mise à disposition à titre gracieux (sauf frais de ménage) de la salle polyvalente pour le tournoi initiation et découverte du 22 mars 2020.

Par contre, concernant la mise à disposition de la salle polyvalente pour le tournoi du 29 septembre 2019, le tarif habituel consenti aux associations » sera appliqué.

### RESSOURCES HUMAINES

#### 2019.73/ AVANCEMENTS DE GRADE : suppression et création de postes

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les avancements de grade présentés et accepte de supprimer et créer les postes tels qu'indiqués ci-dessus ; avec effet aux dates indiquées.





SUPPRESSION DE POSTES	CREATION DE POSTES	DATE D'EFFET
Animateur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Animateur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	01/09/2019
Technicien	Technicien Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/09/2019
Adjoint technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	01/10/2019

### 2019.74/ IFCE – Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instituer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE) selon les modalités suivantes :

#### ► ELECTIONS CONCERNEES :

Elections présidentielles, législatives, régionales, cantonales, municipales, européennes, et les référendums.

#### ► BENEFICIAIRES :

Agents titulaires et stagiaires ne pouvant percevoir les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

#### ► MONTANT :

Le montant de l'IFCE est attribué conformément à la note établie par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Le montant de référence est la valeur maximum de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaire MENSUELLE du grade d'attaché – IFTS de 2<sup>ème</sup> catégorie – affecté d'un coefficient multiplicateur de 5.

Par dérogation, lorsqu'un agent est seul à pouvoir bénéficier de ce dispositif, la somme individuelle allouée pourra être portée au taux maximal possible, c'est-à-dire le quart de la valeur ANNUELLE de l'IFTS de 2<sup>ème</sup> catégorie, toujours affecté d'un coefficient multiplicateur de 5.

#### ► PROCEDURE D'ATTRIBUTION :

Le Maire fixera par arrêté les attributions individuelles dans la limite des crédits inscrits et des modalités de calcul de cette indemnité.

Le montant de l'indemnité forfaitaire complémentaire sera calculé au prorata du temps consacré aux opérations liées à l'élection, en dehors des heures normales de service.

#### ► VERSEMENT :

Le paiement de cette indemnité sera réalisé après chaque tour des consultations électorales.

Cette indemnité n'est pas cumulable avec les IHTS. Lorsque deux élections se déroulent le même jour, une seule indemnité peut être allouée. Cette indemnité est cumulable avec l'IFTS et peut être versée autant de fois dans l'année que celle-ci comporte d'élections. Les taux pourront être doublés lorsque la consultation électorale aura donné lieu à 2 tours de scrutin. Les agents employés à temps non complet peuvent bénéficier de cet avantage à taux plein sans proratisation.

Cette indemnité est cumulable avec le RIFSEEP.

► DATE D'EFFET : Date de la présente délibération.

## INTERCOMMUNALITE

### 2019.75/ VŒU CONCERNANT LE CENTRE HOSPITALIER REDON-CARENTOIR

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

accorde son soutien à l'action menée par le Conseil Communautaire de Redon Agglomération et adopte ce même vœu en faveur du centre hospitalier de REDON-CARENTOIR.

## DIVERS

### 2019.76/ VŒU RELATIF AUX PRINCIPES ET VALEURS DEVANT GUIDER LES EVOLUTIONS DU SYSTEME DE SANTÉ

**Le conseil municipal de BAINS-SUR-OUST demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les huit enjeux suivants :**

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [en particulier en zone périurbaine et rurale] adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

**Le conseil municipal de BAINS-SUR-OUST autorise le maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.**

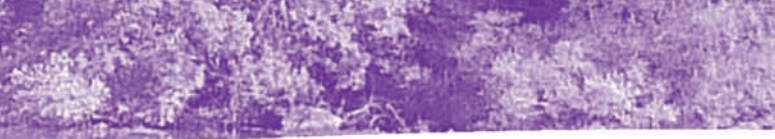
### 2019.77/ SORTIE 2019 DES ELUS ET DU PERSONNEL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider cette sortie.

### 2019.78/ GRDF – Déploiement des concentrateurs – Projet GAZPAR

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide qu'une nouvelle étude soit réalisée avec installation des concentrateurs dans les zones industrielles.





### 2019.79/ LA FEDE – gratuité du camping pour les animateurs

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder, pour les animateurs de la Fédé, la gratuité d'hébergement au camping municipal de l'Île aux Pies.

## Séance du 26 juin 2019

### FONCIER

#### 2019.80/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption Parcelle MN 799 / Lot a

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

#### 2019.81/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption Parcelle MN 799 / Lot b

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

#### 2019.82/ ECHANGE FONCIER – Régularisation cadastrale Angle Rue Marcellin Champagnat et Rue Munchhouse

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ▶ d'approuver l'échange foncier avec soulte, tel que mentionné ci-dessus ;
- ▶ d'adopter la valeur vénale de ces deux parcelles à 9 € le m<sup>2</sup> ;
- ▶ d'accepter la prise en charge, par la commune, des frais notariés relatifs à la rédaction et l'enregistrement de l'acte authentique d'échange ;
- ▶ de classer la parcelle YA 555 dans le domaine public communal ;
- ▶ de déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature de l'acte notarié de transfert de propriété et de toutes pièces annexes relatives à la présente affaire.

#### 2019.83/ SENTIER DE RANDONNÉE Ile aux Pies / Glénac acquisition foncière

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider le principe d'acquisition de ces 2 parcelles pour un montant maxi de 0.30 €/m<sup>2</sup>.

### PROJETS - TRAVAUX

#### 2019.84/ TRAVAUX MEDIATHEQUE - Avenants

N° A V	N° LOT	Entreprise	Objet Avenant	Montant Avenant € HT	Montant Marché € HT	% Avenant
1	9	LEGAL	Doublage - isolation	1 232.50 €	43 934.40 €	2.80 %
1	14	ROQUET	Modification entrées d'air	296.17 €	71 509.28 €	0.41 %
1	4a	DUBOIS	Linteaux et solivage	10 321.68 €	176 911.91 €	5.83 %

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (16 voix POUR et 1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- ▶ d'adopter les avenants ci-dessus présentés,
- ▶ de déléguer Monsieur le Maire - ou, en cas d'empêchement, un adjoint - pour intervenir à la signature desdits avenants et toutes pièces annexes se rapportant à la présente affaire.

#### 2019.85/ BUDGET COMMUNE 2019 – Décision modificative N°1

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider cette décision modificative.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
article	Libellé article	Montant
10226 OPFI	Taxe d'aménagement	+ 1 500 €
020 OPFI	Dépenses imprévues	- 1 500 €

#### 2019.86/ SUBVENTIONS 2019 : délibération complémentaire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider l'attribution de ces 2 subventions.

### AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

#### 2019.87/ RESTAURATION COLLECTIVE : tarifs 2019 / 2020

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord et fixe pour l'année scolaire 2019 / 2020 les tarifs de restauration collective comme suit :

RESTAURATION COLLECTIVE	TARIFS 2019/2020
Enfant de maternelle	3.86 €
Enfant du primaire	4.04 €
Adulte	5.46 €
Enfant apportant son repas sous la responsabilité de la famille <i>En cas d'allergie - régime spécifique</i>	1.76 €
Majoration pour non inscription dans les délais, sans motif valable	+ 1.00 € par repas concerné

#### 2019.88/ GARDERIE MUNICIPALE : tarifs 2019 / 2020

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer cette augmentation et fixe pour l'année scolaire 2019 / 2020 les tarifs de la garderie municipale comme suit :





GARDERIE MUNICIPALE	TARIFS 2019 / 2020		
	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>e</sup> enfant	3 <sup>e</sup> enfant
Arrivée avant 8 h	1,76 €	1,61 €	1,42 €
Arrivée après 8 h	0,90 €	0,79 €	0,72 €
Départ avant 17h15	0,90 €	0,79 €	0,72 €
Départ de 17h15 à 17h45	1,76 €	1,61 €	1,42 €
Départ après 17h45	2,66 €	2,40 €	2.15 €

#### 2019.89/ ECOLES : participation aux sorties scolaires 2019/2020

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil décide de reconduire cette participation financière, pour les sorties scolaires organisées durant l'année scolaire 2019/2020 et fixe le montant de l'aide financière à 2.88 € / élève / sortie scolaire.

#### 2019.90/ ECOLES : participation aux séjours scolaires 2019/2020

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil décide de reconduire cette participation financière pour les séjours scolaires organisés durant l'année scolaire 2019/2020, comme suit :

SEJOURS à	TARIFS 2019 / 2020
+ de 100 km	3.95 €
- de 100 km	2.88 €

Les autres demandes de participation aux séjours scolaires, formulées par les autres établissements d'enseignement hors commune (collèges, lycées, etc...) sont rejetées.

### RESSOURCES HUMAINES

#### 2019.91/ CREATION DE POSTE – Adjoint d'animation

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider cette création de poste, au grade d'adjoint d'animation, avec une date d'effet fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2019.

### INTERCOMMUNALITE

#### 2019.92/ REDON AGGLOMERATION – Administration générale – Composition du conseil communautaire en vue du renouvellement général des conseils municipaux en 2020

Sur ce rapport, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- En vue du renouvellement général des conseils municipaux en 2020, de retenir le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire de REDON Agglomération par la mise en œuvre d'un accord local permettant l'attribution de 63 sièges de conseiller communautaire et 13 sièges de conseillers communautaire suppléant ainsi répartis :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

### DIVERS

#### 2019.93/ LOGICIELS MAIRIE – Renouvellement du contrat J.V.S.

► EN DEPENSE D'INVESTISSEMENT

• Le droit d'accès - version MILLESIME WEB INTEGRAL 3 150.00 € HT

• La cession des droits - forfait annuel 6 518.40 € HT/an

► EN DEPENSE DE FONCTIONNEMENT

• la maintenance et l'assistance 1 629.60 € HT / an

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter l'offre de la société JVS telle qu'indiquée ci-dessus.

#### 2019.94/ INSTALLATION TELEPHONIQUE MAIRIE – Renouvellement du contrat SIREN

Cout annuel = 300.00 € HT, actualisable selon index

Durée du contrat : 5 ans.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider ce contrat dans les conditions mentionnées ci-dessus.

#### 2019.95/ JUMELAGE FNACA – ST JEAN SUR VEYLE – prise en charge des frais de déplacement

Pour les Elus municipaux, il est proposé de prendre en charge :

► Les frais de transport (avion, train, car, taxi, métro...)

► Les frais de restauration

► Et, s'il y a lieu, les frais d'hébergement (hôtel ou autre lieu d'accueil). Habituellement, les personnes sont logées chez l'habitant.

Les conjoints sont invités mais devront s'acquitter de l'intégralité des frais (aucune prise en charge par la Commune).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter les modalités de prise en charge des frais liés au séjour à SAINT JEAN SUR VEYLE telles qu'indiquées ci-dessus.

#### 2019.96/ CAMPING – Demande emplacement stand friandises bonbons

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter pour la saison 2019 uniquement, l'installation du stand et la vente de friandises, sur le site de l'Île aux Pies mais à l'extérieur du camping,

- la mise à disposition de l'emplacement à titre gracieux,

- d'appliquer le tarif normal pour son hébergement sur le camping.

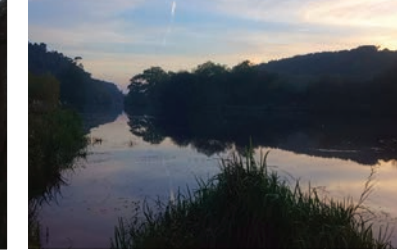
#### 2019.97/ FFCBL – Fédération Française de la Citizen Band Libre : demande de la salle polyvalente

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter de mettre à disposition la salle polyvalente, sous réserve de la capacité d'accueil qui est, au maximum, de 285 personnes ;

- d'appliquer le tarif normal de location les 2 premiers jours mais avec une gratuité pour le 3<sup>ème</sup> jour.





### 2019.98/ SITE DE L'ILE AUX PIES : demande de permis d'aménager

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :  
- Décide d'habiliter Monsieur le Maire à signer la demande de dépôt du permis d'aménager relatif aux travaux d'aménagement du camping, de la construction d'une paillote, d'un poste de secours et d'un chapiteau sur le site de l'île aux Pies

## Séance du 19 juillet 2019

### FONCIER

### 2019.99/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption parcelles MN 330-332-629

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

### TRAVAUX / PROJETS

### 2019.100/ TRAVAUX MEDIATHEQUE – Avenant

N° AV	N° LOT	ENTRE-PRISE	OBJET AVE-NANT	MONTANT AVENANT € HT	MONTANT MARCHÉ € HT	% AVE-NANT
1	3	VIGNON	Dépose des solives du plancher du 1 <sup>er</sup> étage – sommiers béton – dalle béton monte-charge – remplacement linteau	8 458,94 €	374 186,49 €	2,26 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ▶ d'adopter l'avenant ci-dessus présenté,
- ▶ de déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un adjoint – pour intervenir à la signature dudit avenant et toutes pièces annexes se rapportant à la présente affaire.

### 2019.101/ MAISON DE SANTÉ : sous-traitance mission de maîtrise d'œuvre

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- ▶ valider l'acte de sous-traitance présenté par la société BLEHER architecture, tel que mentionné ci-dessus ;
- ▶ déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature dudit acte de sous-traitance et de toutes pièces annexes relatives à la présente affaire.

### 2019.102/ AMENAGEMENT PLACETTE NOMINOE ET PARKING NORD : Mission de maîtrise d'œuvre

Le montant des honoraires de la société C.E.A. s'établit à 7 440 € HT soit 8 928 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider cette mission de maîtrise d'œuvre, telle qu'indiquée ci-dessus.

### 2019.103/ MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE : Marchés de travaux

n° lot	Intitulé lot	entreprise	Montant € H.T.
1	VRD - Aménagements extérieurs	ROBERT - Bains-sur-oust (35)	118 922,00
	Variante borne rétractable		16 355,00
2	Démolitions	LE PELVÉ - St Avé (56)	20 551,00
4	charpente bois	THETIOT - La Chapelle Caro (56)	40 136,49
5	couverture zinc	JOLIVEL - GUILLEMER - Grand Fougeray (35)	48 638,29
6	menuiseries métalliques - V.R.	ROUXEL - Malansac (56)	64 000,00
7	Menuiseries bois	FEVRIER - Renac (35)	29 129,38
8	Agencement	RENAUD - Sixt-sur-Aff (35)	15 867,47
9	cloisons sèches - isolation	RAULT - Rohan (56)	58 891,01
10	chape - carrelage - sols souples - faïence	LE BEL - Malestroit (56)	34 578,38
11	peinture - nettoyage	DEBAYS - Pleucadeuc (56)	20 713,31
12	plafonds suspendus	COYAC - Vannes (56)	8 946,10
13	chauffage - plomberie - ventilation	ROQUET - Redon (35)	77 527,95
14	courants forts - courants faibles	PAYS VILAINE ELECTRICITÉ - Redon (35)	48 395,65
	Variante alarme intrusion		7 511,89
TOTAL Marchés de travaux attribués ...			610 163,92 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ▶ de se conformer à l'avis de la commission ;
- ▶ de déclarer infructueux le lot 3 « Gros œuvre - enduit » ;
- ▶ d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises mentionnées ci-dessus et pour les montants indiqués
- ▶ de déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature desdits marchés de travaux et de toutes pièces annexes se rapportant à la présente affaire.

### 2019.104/ S.D.E. 35 : Extension réseau basse tension « La Ruée »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ▶ donne son accord pour réaliser ces travaux d'extension du réseau électrique - basse tension – à « La Ruée »
- ▶ accepte le montant de participation financière calculée à 3 800 €.



**2019.105/ ENGAGEMENT DE DEPENSES : Travaux divers**  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter les devis présentés ci-après (dépenses d'investissement).

OBJETS / PRESTATIONS	ENTREPRISES	MONTANTS H.T.	MONTANTS T.T.C.
Travaux de drainage Rue de la Ninochais et Etival	LEMEE LTP	4 872.68 €	5 847.22 €
Travaux de voirie Impasse de la Grée de la Roche du Theil.	LEMEE LTP	9 769.88 €	11 723.86 €
Au stade : Clôture, filet pare-ballon, portail, portillon et grillage	REDON CLOTURE AMENAGEMENT	10 462.97 €	12 555.56. €

### SERVICES PERISCOLAIRES

**2019.106/ RESTAURATION COLLECTIVE : marché de fourniture et livraison de repas**

CANDIDAT	PRESTATION	MONTANT TTC
CONVIVIO	Fourniture et livraison de repas en liaison chaude, comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>La solution de base : un fruit et/ou un légume bio par jour et par repas (ou potage frais bio) et 1 fromage ou un produit laitier bio 1 fois par semaine.</li> <li>La variante : ajout, toute l'année, de lait pasteurisé bio entrant dans la composition des recettes (riz au lait, entremets, semoule, sauce béchamel...) et intégration au minimum de 25 % de produits issus de l'agriculture biologique (si possible, proposer 1 jour par semaine 1 repas bio).</li> </ul>	<p>Prix du repas :</p> <p>BASE + VARIANTE</p> <p>Enfant de maternelle : <b>2.5696 €</b></p>
35 - BÉDÉE	Repas avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>4 composantes pour les enfants de maternelle,</li> <li>5 composantes pour les enfants de l'élémentaire</li> </ul> <p>Intégration de repas végétariens - expérimentation - : 1 fois par mois. Le prestataire devra se conformer aux dispositions législatives en vigueur, notamment la loi EGALIM.</p> <p>Les repas seront confectionnés en cuisine centrale, à l'ISSAT de REDON.</p>	<p>Enfant d'élémentaire</p> <p>et du centre de loisirs : <b>2.7302 €</b></p> <p>Pique-nique : <b>3.0384 €</b></p> <p>Adulte : <b>3.3625 €</b></p>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

► de se conformer à l'avis de la commission et d'attribuer le marché de fourniture et livraison de repas à la société

CONVIVIO, conformément à l'offre de base + la variante, et au prix indiqués ci-dessus (livraison incluse).

► de déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature dudit marché et de toutes pièces annexes se rapportant à la présente affaire.

Date d'effet : rentrée scolaire 2019 (2 septembre).

Durée du contrat : 1 an renouvelable 2 fois, soit 3 ans maxi.

### RESSOURCES HUMAINES

**2019.107/ SERVICES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES – C.U.I. – P.E.C.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler le recrutement d'un agent au sein des services scolaires et périscolaire, dans les conditions ci-après :

Type de contrat : CDD – contrat aidé CUI

Temps de travail : 35 heures hebdomadaires – Temps complet  
Rémunération : SMIC

Durée du contrat : 1 an renouvelable – 3 ans maxi.

Date d'effet : 2 septembre 2019.

### INTERCOMMUNALITE

**2019.108/ REDON AGGLOMERATION – modification des statuts**

Sur ce rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

► Décide de prendre acte de la prise obligatoire des compétences Eau, Assainissement des eaux usées et Gestion des eaux pluviales urbaines, au 1er janvier 2020, par REDON Agglomération,

► Approuve la prise de compétence facultative relative à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation telle que précisée ci-dessus, au 1er janvier 2020, par REDON Agglomération,

► Approuve les nouveaux statuts communautaires de REDON Agglomération modifiés tels qu'annexés à la présente délibération,

► Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette modification statutaire.

### DIVERS

**2019.109/ OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : Redevance réseau gaz 2019**

Pour l'année 2019 et considérant une longueur de réseaux de 3 281 ml, la redevance s'élève à 266 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider le montant de cette redevance due par GrDF et de procéder à son recouvrement.

**2019.110/ ASSOCIATION ECHIQUIER DE L'OUST : Invitation de Marie SEBAG**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable pour l'organisation de cet évènement, mais estime que la date n'est pas appropriée,

- invite l'Association à formuler une demande de subvention auprès de l'OMSCL,

- donne son accord pour la subvention communale dans la limite de 500 €, selon l'octroi de l'OMSCL,

Il est précisé par ailleurs que l'Association participera à l'installation des tapis, tables et chaises.





### 2019.111/ SITE DE L'ILE AUX PIES : Demandes emplacements vente galettes / crêpes

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter pour la saison 2019 uniquement, l'installation du stand et la vente de galettes / crêpes, sur le site de l'île aux Pies mais à l'extérieur du camping, le lundi pour Mme Marie GUIHARD et pour Mme Brigitte MAITRE, hormis le lundi et le jeudi, le jour de son choix,
- la mise à disposition de l'emplacement à titre gracieux.

### 2019.112/ ASSOCIATION SAINT-MARCELLIN – Subventions

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer 2 subventions à l'Association de Saint-Marcellin, à savoir :

- subvention de fonctionnement de 320 € au titre de l'année 2019, sous réserve d'une demande de l'association Comité d'entente frairie de Saint-Marcellin et si adhésion à l'OMSCL ;
- subvention exceptionnelle à hauteur de 50 % du montant des frais relatifs aux dispositifs de secours liés à la fête du 25 août, soit 350 €, sur justificatif de la facture acquittée.

### 2019.113/ SCRUTINS ELECTORAUX - BUREAUX DE VOTE

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (13 voix POUR et 1 ABSTENTION), le Conseil Municipal décide de créer un 3ème bureau de vote dans les locaux de l'école publique des Colibris, Rue de la Fosse Piquet.

N° parcelle	Contenance	Adresse	Propriétaires
MN 91	310 m <sup>2</sup>	Rue du Rampono	Jean SEVESTRE
MN 92	313 m <sup>2</sup>		Annie GUIHAIRE Evelyne GUIHAIRE

### 2019.118/ ACQUISITION FONCIERE Parcelles MN 797 – Rue de la Grée du Bourg

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- ▶ valider l'acquisition de la parcelle MN 797 située Rue de la Grée du Bourg,
- ▶ d'adopter le prix à 40 € le m<sup>2</sup> x 323 m<sup>2</sup> = 12 920 €, sachant que les frais de notaire seront à la charge de la Commune ;
- ▶ de déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – à signer l'acte notarié de transfert de propriété et toutes pièces annexes relatives à la présente affaire.

## PROJETS / TRAVAUX

### 2019.119/ MAISON DE SANTÉ : avenant n° 3 mission de maîtrise d'œuvre

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ▶ d'adopter l'avenant n°3 fixant à 69 942.35 € H.T. le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre pour la construction de la maison de santé ;
- ▶ de déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature dudit avenant et de tous documents se rapportant à la présente affaire.

### 2019.120/ MAISON DE SANTÉ : marché de travaux DCE 2 – Lot «3 »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide:

LOT	LIBELLÉ	ENTREPRISE	MONTANT H.T.
3	Gros œuvre raccordements - enduits	C.B.I. – Saint Nicolas de Redon	168 894.07 €
<b>T O T A L Marchés de travaux attribués le 19 juillet 2019 ...</b>			<b>610 163.92 €</b>
<b>T O T A L CUMULÉ des Marchés de travaux ...</b>			<b>779 057.99 € (*)</b>

(\*) avec 2 variantes retenues

- ▶ de se conformer à l'avis de la commission ;
- ▶ d'attribuer le marché de travaux du lot 3 à l'entreprise C.B.I., mentionnée ci-dessus, et pour le montant indiqué ;
- ▶ de déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature dudit marché de travaux et de toutes pièces annexes se rapportant à la présente affaire.

## Séance du 27 septembre 2019

### FONCIER

### 2019.114/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption parcelles YC 318-330 ET 287-289-291-315-321

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

### 2019.115/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption parcelle MN 542

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

### 2019.116/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption parcelle MN 13

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

### 2019.117/ ACQUISITION FONCIERE Parcelles MN 91 et 92 – Rue du Rampono

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- ▶ valider l'acquisition des parcelles désignées ci-dessous ;
- ▶ d'adopter le prix forfaitaire d'acquisition à 40 000 €, sachant que les frais de notaire seront à la charge de la Commune ;
- ▶ de déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – à signer l'acte notarié de transfert de propriété et toutes pièces annexes relatives à la présente affaire.



**2019.121/ EXTENSION ATELIER TECHNIQUE : Sous-traitance lot 4 « couverture bardage »**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- ▶ valider l'acte de sous-traitance présenté par l'entreprise HERVIEUX, tel que mentionné ci-dessus ;
- ▶ déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint - pour intervenir à la signature dudit acte de sous-traitance et de toutes pièces annexes relatives à la présente affaire.

**2019.122/ VOIRIE – travaux de modernisation et sécurisation – programme 2019**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide

- ▶ de se conformer à l'avis de la commission ;
- ▶ d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise COLAS, pour le montant indiqué ci-dessus ;
- ▶ de déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature dudit marché de travaux et de toutes pièces annexes se rapportant à la présente affaire.

**2019.123/ VOIRIE – travaux entretien P.A.T.A.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier les travaux à l'entreprise LEMEE LTP pour un montant de 24 430,00 €.

**2019.124/ AMENAGEMENT DU SITE DE L'ILE AUX PIES : adoption projet**

ZONES	CAMPING	PLAINE	PARKING
VRD - € HT	44 213.75 €	44 527.50 €	8 000.00 €
Espaces verts mobilier - € HT	79 721.00 €	91 572.00 €	18 445.00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>123 934.75 €</b>	<b>136 099.50 €</b>	<b>26 445.00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>286 479.25 €</b>		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>148 721.70 €</b>	<b>163 319.40 €</b>	<b>31 734.00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL TTC</b>	<b>343 775.10 €</b>		

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ▶ d'adopter le projet tel que présenté,
- ▶ de lancer la consultation des entreprises.

**2019.125/ PETITE ENFANCE : Projet d'accueil collectif pour les jeunes enfants**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ▶ de valider l'engagement d'une réflexion dans le domaine de la petite enfance ;
- ▶ d'étudier un projet d'équipement ;
- ▶ de créer une commission spécifique pour ce projet avec : Mesdames Martine MAULAVE, Anne-Marie LEBOSSÉ, Dominique HEMERY, Annabelle GUIHOT et Soizic HERVE, ainsi que Messieurs Jean-Marc CARREAU et Benoît DAVID.

**2019.126/ PROJET MEDIATHEQUE : Demande de subvention contrat départemental de territoire**

PLAN DE FINANCEMENT	Montant	%
ETAT - DRAC - D.G.D. Dotation Générale de Décentralisation (*)	782 125 €	55,29%
ETAT - Fonds ministériels T.I.L. - Travaux d'Intérêt Local (*)	15 000 €	1,06%
ETAT - DSIL Contrat de ruralité (*)	50 000 €	3,53%
DEPARTEMENT - Contrat départemental de Territoire	150 000 €	10,60%
REDON AGGLOMERATION - Fonds de concours (*)	82 342,05 €	5,82%
<b>TOTAL SUBVENTIONS ATTENDUES</b>	<b>1 079 467.05 €</b>	<b>76,31%</b>
<b>FINANCEMENT COMMUNAL</b>	<b>335 071,12 €</b>	<b>23,69%</b>
<b>TOTAL .....</b>	<b>1 414 538.17 €</b>	<b>100,00%</b>

(\*) subventions accordées

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ▶ d'approuver l'opération concernant la rénovation et l'extension de la médiathèque, et d'adopter les modalités de financement telles qu'indiquées ci-dessus,
- ▶ de solliciter le soutien du Département, au titre du contrat départemental de territoire, à hauteur de 150 000 €
- ▶ de déléguer Monsieur le Maire – ou en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature de tout document relatif à la présente affaire.

**RESSOURCES HUMAINES**

**2019.127/ AGENTS CONTRACTUELS : Accroissement temporaire d'activité**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ▶ de valider le recours à des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, que ce soit au sein des services administratifs ou techniques ;
- ▶ d'autoriser, selon les nécessités de services, les recrutements de C.D.D. – Contrats à Durée Déterminée – ou leurs prolongations par avenant(s) ;
- ▶ de déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature des contrats correspondants et de toutes pièces annexes se rapportant à la présente affaire.

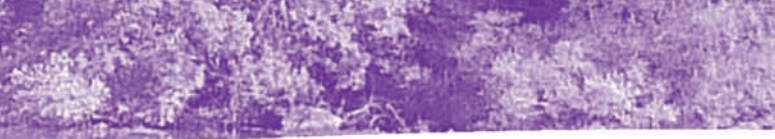
**INTERCOMMUNALITE**

**2019.128/ REDON AGGLOMERATION : transports scolaires vers la piscine**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ▶ décide d'approuver cette nouvelle convention ;
- ▶ délègue Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature de ladite convention et de toutes pièces annexes se rapportant à la présente affaire.





## DIVERS

### 2019.129/ SUBVENTIONS 2019 : délibération complémentaire

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (19 voix POUR et 1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- ▶ d'allouer une subvention de base de 320 € aux associations « Théâtre Jean d'Abondance » et « Saint-Marcellin »
- ▶ de reconduire la subvention à l'OMSCL pour un montant de 2500 € au titre de la culture.

### 2019.130/ SALON DU LEGO – Association Brick Ouest : frais de sécurité

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de prendre en charge 50% des frais liés aux services de sécurité et de secours mis en œuvre lors du salon du Légo par l'association Brick Ouest ; Ce, dans la limite de 1 500 € et sur justificatifs des factures.

### 2019.131/ REGIE D'AVANCE : ouverture compte DFT et carte bancaire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ▶ d'ajouter à la régie d'avance existante d'autres types de dépenses, tels qu'indiqués ci-dessus ;
- ▶ de porter le montant de cette régie d'avance « menues dépenses » de 500 € à 1 000 € ;
- ▶ d'ouvrir un compte de dépôt de fonds au nom du régisseur es qualité auprès du service dépôt de fonds de la DRFIP 35
- ▶ de solliciter la délivrance d'une carte bancaire.
- ▶ de déléguer Monsieur le Maire et le régisseur pour intervenir à la signature de tous documents relatifs à la présente affaire.

### 2019.132/ BOUYGUES TELECOM : Déploiement du réseau mobile

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (17 voix POUR et 3 abstentions), le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'installation d'une antenne dans ce secteur et demande un contrôle des ondes émises par rapport au niveau autorisé par un bureau indépendant, à la charge de l'opérateur Bouygues.

## Séance du 24 octobre 2019

## FONCIER

### 2019.133/ ACQUISITION FONCIERE Parcelle YR 44 – Ile aux Pies

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (18 voix POUR et 2 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- ▶ de valider l'acquisition de la parcelle YR 44 située à l'Ile aux Pies,
- ▶ d'adopter le prix à 1.50 € le m<sup>2</sup> x 10 820 m<sup>2</sup> = 16 230 €, sachant que les frais de notaire seront à la charge de la Commune ;
- ▶ émet une réserve quant au fait qu'il n'y ait aucun bail de fermage (écrit ou tacite) pouvant générer des indemnités d'éviction qui viendraient s'ajouter au prix d'achat de la parcelle.
- ▶ de déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – à signer l'acte notarié de transfert de propriété et toutes pièces annexes relatives à la présente affaire.

### 2019.136/ TRAVAUX MEDIATHEQUE : Avenants aux marchés de travaux

N° AV	N° LOT	ENTREPRISE	OBJET AVENANT	MONTANT AVENANT € HT	MONTANT MARCHÉ € HT	% AVENANT
1	6	JOUNEAU	Fermeture pneumatique châssis désenfumage	1479.63 €	101196.33 €	1.46 %
2	4a	DUBOIS	Complément linteau chêne	464.10 €	176911.91 €	0.26 %
			Traitement insecticide	1782.09 €		1.01 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ▶ d'adopter les avenants ci-dessus présentés ;
- ▶ de déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint - pour intervenir à la signature desdits avenants et de toutes pièces annexes relatives à la présente affaire ;

### 2019.137/ VOIRIE – Travaux sécuritaires « Saint Marcellin » : adoption du projet

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- ▶ d'adopter le projet tel que présenté, afin de poursuivre les démarches et se prononcer notamment sur la mission de maîtrise d'œuvre. (Sujet suivant).
- ▶ de solliciter les subventions suivantes :
  - auprès du Conseil Départemental - services des routes
  - auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR 2020
  - au titre des équipements sécuritaires et de la répartition des recettes des amendes de police,

### 2019.138/ VOIRIE – Travaux sécuritaires « Saint Marcellin » : mission de maîtrise d'oeuvre

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ▶ de confier la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement de voirie à « Saint Marcellin » à la société URbaé de MUZILLAC (56) ;
- ▶ d'accepter le montant des honoraires tels que mentionnés ci-dessus ;
- ▶ de déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint - pour intervenir à la signature de la convention correspondante et de toutes pièces annexes relatives à la présente affaire.



### 2019.139/ PROJET MAM : Etude de faisabilité

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ▶ valide le principe de réhabiliter la maison médicale actuelle (située 15 rue de la Mairie), lorsqu'elle sera vacante, en MAM – Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s -
- ▶ décide de confier l'étude de faisabilité à M. BLEHER, architecte ;
- ▶ accepte les honoraires liés à cette mission, tels qu'indiqués ci-dessus.

### 2019.140/ ENGAGEMENT DE DEPENSES : acquisitions et travaux divers

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter les devis présentés ci-après (dépenses d'investissement).

OBJETS / PRESTATIONS	ENTREPRISES	MONTANTS	
		H.T.	T.T.C.
Création busage avec traversée de route au Bléheu	LEROY TP (Bains)	8 540.00 €	10 248.00 €
Connexion wifi au stade ; Vestiaires tribunes et local Cadets	PAYS DE VILAINE ELECTRICITE	3 964.16 €	4 756.99 €
	EXPERTSYS	2 314.18 €	2 777.02 €
Raccordement gaz La Souriais  Avant travaux voirie	GRDF	6 469.96 €	7 763.95 €

## AFFAIRES SCOLAIRES

### 2019.141/ ÉCOLE PUBLIQUE : Bilan de fonctionnement 2018

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ▶ approuve le bilan tel que présenté,
- ▶ adopte le coût moyen à l'élève, en maternelle et en élémentaire, qui servira de base de calcul pour :
  - la participation aux charges de fonctionnement de l'école privée
  - la participation des communes de domicile pour les élèves accueillis à BAINS-SUR-OUST dans le cadre des cas dérogatoires prévus par la loi.

### 2019.142/ ÉCOLE PRIVEE : participation aux charges de fonctionnement

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ▶ de fixer le montant de la participation à verser à l'école privée pour la présente année scolaire 2019/2020, soit 86 795.52 €. Cette somme fera l'objet de 10 versements mensuels, avec un ajustement sur les acomptes déjà opérés. Le dernier versement (le solde) sera effectué uniquement au vu du bilan financier fourni par l'école privée, en fonction des charges de fonctionnement réelles.

Les acomptes versés seront d'un montant constant jusqu'à l'approbation de la nouvelle délibération et une régularisation sera ensuite effectuée.

▶ d'octroyer la subvention (« fournitures scolaires individuelles ») pour un montant de 1 627.14 €.

### 2019.143/ ÉCOLE PRIVEE : participation pour le renouvellement du mobilier

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder à l'École privée une aide maximale pour l'année 2020 de 2 657.85 € qui sera limitée au montant de la facture d'acquisition du mobilier scolaire, et versée sur présentation de cette dernière.

### 2019.144/ ÉCOLE PRIVEE : participation pour l'équipement informatique

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder à l'École Privée une aide maximale de 1 727.95 € pour l'année 2020 qui sera limitée au montant de la facture d'acquisition du matériel informatique, et versée sur présentation de cette dernière.

## RESSOURCES HUMAINES

### 2019.145/ ADHESION AUX CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ▶ décide de retenir la proposition du CDG 35 et de souscrire auprès de la CNP les contrats d'assurance des risques statutaires selon les taux indiqués ci-après :
- ▶ Concernant les agents CNRACL (21 à ce jour), couverture des risques suivants :

Décès		0.15 %
Accident de service - Maladie imputable au service	Sans franchise	3.96 %
Longue maladie - longue durée	Sans franchise	1.30 %
Maternité – adoption - paternité	Sans franchise	0.38 %
Incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office pour maladie, invalidité temporaire)	Franchise 15 jours fermes par arrêt	0.96 %
<b>TOTAL .....</b>		<b>6.75 %</b>

▶ Concernant les agents IRCANTEC (9 à ce jour), pour l'ensemble des garanties :

Accident du travail - Maladies professionnelles	Sans franchise	<b>Taux globalisé  0.85 %</b>
Maternité – adoption - paternité	Sans franchise	
Grave maladie	Sans franchise	
Maladie ordinaire	Franchise 15 jours fermes par arrêt	

- DATE D'EFFET : 1er janvier 2020  
- DUREE : 4 ans





► décide que les cotisations et les remboursements se feront sur la masse salariale basée sur le traitement indiciaire brut (sans option).

► délègue Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint - pour intervenir à la signature desdits contrats et de toutes pièces annexes relatives à la présente affaire

### INTERCOMMUNALITE

#### 2019.146/ REDON AGGLOMERATION / COMMUNES MEMBRES – COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES – APPROBATION DU RAPPORT

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (19 voix POUR et 1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- o D'approuver le rapport de la Commission d'évaluation des transferts de charges du 17 septembre 2019,
- o De notifier à Monsieur le Président de REDON Agglomération la décision du conseil municipal,
- o De prendre acte de l'impact pour les communes concernées sur le montant de l'attribution de compensation à compter de 2019,
- o D'autoriser Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### 2019.147/ REDON AGGLOMERATION : CONVENTION D'OBJECTIFS COMMUNS relative à l'accès des bibliothèques publiques aux services de la médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

► valide la convention d'objectifs communs relative à l'accès

des bibliothèques publiques aux services de la médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine ;  
délègue Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint - pour intervenir à la signature de ladite convention et de toutes pièces annexes relatives à la présente affaire ;

### DIVERS

#### 2019.148/ OMSCL – TOUR DE BRETAGNE : participation aux frais de location d'un chapiteau

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de cette participation et en accepte le versement. L'OMSCL en est remercié.

#### 2019.149/ CCAS : Subvention de fonctionnement 2019

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider la subvention de fonctionnement au CCAS dans la limite de ce montant.

#### 2019.150/ SPANC - RAPPORT ANNUEL 2018 : présentation

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport 2018 du SPANC sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'assainissement non collectif.

#### 2019.151/ S.I.E. DE PORT DE ROCHE - RAPPORT ANNUEL 2018 : présentation

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport 2018 du Syndicat des Eaux de Port de Roche sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

## SERVICES MUNICIPAUX

### Bibliothèque Municipale

La bibliothèque a aussi fait sa rentrée avec la reprise de l'heure du conte (lectures le mercredi matin à partir de 4 ans) et les éveils pour les tout-petits (compagnies et lectures le jeudi matin).

Ces deux animations ont lieu une fois par mois, d'octobre à juin. Les séances d'éveil pour les tout-petits nécessitent une inscription. Deux séances sont prévues par matinée.

#### Les prochaines dates :

##### Heure du conte :

- mercredi 18 décembre (avec Marion Dain) à 10 h 30
- Mercredi 15 janvier à 10 h 30
- Mercredi 19 février à 10 h 30
- Mercredi 11 mars à 10 h 30
- Mercredi 8 avril à 10 h 30
- Mercredi 6 mai à 10 h 30
- Mercredi 10 juin à 10 h 30

##### Eveils tout-petits :

- Jeudi 19 décembre à 9 h 30 et 10 h 30
- Jeudi 16 janvier à 9 h 30 et 10 h 30
- Jeudi 13 février à 9 h 30 et 10 h 30
- Jeudi 12 mars à 9 h 30 et 10 h 30
- Jeudi 9 avril à 9 h 30 et 10 h 30
- Jeudi 7 mai à 9 h 30 et 10 h 30
- Jeudi 18 juin à 10 h (en collaboration avec le RIPAME ; une seule séance) : sous réserve de modification
- Jeudi 25 juin à 10 h (spectacle ; une seule séance) : sous réserve de modification



#### Salon de l'innovation

La bibliothèque était présente au Salon de l'innovation, à l'espace « Petits génies ». Plus de 400 enfants ont pu tester les livres en réalité augmentée.

Grâce à une tablette positionnée au-dessus du livre, la page prend vie. Une manière ludique de montrer aux enfants que livres et numérique peuvent se compléter.





### Festival « Les Minuscules »

Comme chaque année depuis 10 ans, les médiathèques du réseau du pays de Redon et le RIPAME organisent le festival les Minuscules. Un temps fort dédié aux tout-petits pendant un mois. La bibliothèque de Bains sur Oust organisait le spectacle le Tatou à tâtons le mercredi 6 novembre. Un joli spectacle que l'on doit à Géraldine Chauvel, Jean-Sébastien Hellard et Alexandre Aubert.

Le spectacle affichait complet sur ces 2 séances avec 80 personnes, de Bains sur Oust et du pays de Redon.



### Huiles essentielles

Le samedi 30 novembre, la bibliothèque accueillait le naturopathe Jean-Pierre Lardeau pour un atelier de découverte des huiles essentielles.

Marion Dain

Pour l'heure du conte du 18 décembre, Marion Dain, conteuse, viendra émerveiller les petites oreilles avec ses Lectures et ritournelles de Noël, à 10 h 30.

### Questionnaire aux habitants

Les lignes du nouveau projet de la nouvelle médiathèque sont déjà bien définies. Mais puisque ce lieu sera le vôtre, il est important de vous demander votre avis. Un questionnaire a été élaboré dans ce but. Pour le remplir, des exemplaires papier sont disponibles en mairie, à l'espace multimédia et à la bibliothèque. Vous pouvez également le remplir directement sur Internet : <https://forms.gle/SBhoi1L3L-gQxEtZV8>

### A venir en 2019 :

- janvier 2019 : « La rue », exposition photos de l'Objectif Redonnais
- février 2019 : chants et contes à partager avec le Groupement culturel breton
- mars 2019 : temps fort des médiathèques : sur « Vert le futur »

### Rappel des horaires et modalités d'inscription

La bibliothèque est ouverte :

- le mardi de 16 h 30 à 18 h 30
- Le mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h 30
- Le vendredi de 16 h 30 à 18 h 30
- Le dimanche de 10 h à 12 h

Inscriptions : 14 € à l'année pour un adulte ; gratuit pour les - 18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, assistants maternels, établissements scolaires

### Notre actualité

Retrouvez toute l'actualité de la bibliothèque sur <https://www.facebook.com/bmbains35/>, le site de la commune [www.bainssuroust.fr](http://www.bainssuroust.fr). Les fermetures et autres actualités sont également annoncées sur les Infos du Pays de Redon et Ouest-France et le site des médiathèques du Pays de Redon.

## Centre de Loisirs Nominœ



Le Centre de Loisirs Nominœ accueille vos enfants âgés de 3 à 12 ans, de 9h à 17h pendant les vacances scolaires, ainsi que les mercredis aux mêmes horaires.

Une garderie gratuite vous est proposée à partir de 7h (sur demande) sinon 7h30, jusqu'à 9h, et de 17h à 18h30.

Votre enfant peut venir à la journée avec ou sans repas, ou à la demie-journée avec ou sans repas.

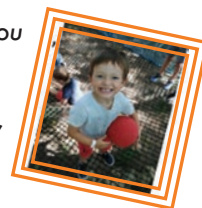
De nombreuses activités sont proposées aux enfants, comme le poney, l'escalade, la cuisine, sports collectifs, bricolage ...

Nous restons dans la démarche : « Réussir un accueil de loisirs éco-responsable »



Notre projet pédagogique peut être consulté sur le site de la commune : [www.bainssuroust.fr](http://www.bainssuroust.fr)

Possibilité d'Ouverture du Centre de Loisirs pendant les vacances de Noël, suivant le nombre d'inscriptions (en dessous de 10 enfants = fermeture du centre). Réponse souhaitée avant le 6 décembre.



### Renseignement et inscription :

Armelle MAHÉ : 06.74.87.12.92 Ou [centredeloisirs@bainssuroust.fr](mailto:centredeloisirs@bainssuroust.fr)





## Salon de la Gastronomie 2019

Pour cette 8<sup>ème</sup> édition, ce salon de la gastronomie a accueilli une quarantaine d'exposants et 2000 visiteurs. C'est vraiment le rendez-vous gourmand de l'année !

Au fil des allées, nous avons pu déguster et apprécier les produits du terroir, des mets de qualité et originaux. Les exposants ont eu le plaisir de partager leur passion, et donner des conseils sur leurs produits.

Le salon est, en effet, le moyen de trouver de bonnes idées à quelques jours des fêtes de fin d'année. Plats traditionnels, foie gras, vins délicats, apéritifs, champagne, préparations artisanales, charcuterie, rillettes de volailles, fromages, épices, miel, safran, thés et café... les visiteurs n'avaient que l'embaras du choix !

Cette année, avait lieu une conférence, « quand qualité de vie rime avec alimentation, plaisir et santé », animée par Agnès Hefling, suivie d'une démonstration culinaire présentée par le cuisinier, Florent Chéneau.

Le salon a également accueilli deux chefs ; Fabien Manzoni de la Grée des Landes, à Cournon ainsi que Baptiste Denieul, restaurant « Maison Tiegezh », de Guer. Les deux chefs ont proposé une recette autour de la noix de St Jacques.



## L'Espace jeunes

Accessible pour les enfants à partir du CM1, l'Espace jeunes propose un accueil de 9H30 à 17H30 pendant les vacances scolaires, avec possibilité de manger sur place le midi en ramenant son pique-nique ou de quoi cuisiner.

De nombreuses activités (paintball, tournoi de foot, cuisine, golf, piscine, escalade, patinoire etc) sont proposées. Pour connaître le tarif des activités ainsi que le planning des prochaines vacances il suffit de se rendre sur le site de la commune de Bains sur Oust dans la rubrique « espace jeunes ».

L'espace jeunes a pour but, entre autres, de favoriser l'autonomie des jeunes en leur proposant, avec l'accord des parents, de pouvoir arriver et partir des locaux de l'Espace jeunes à n'importe quel moment.

Dans ces locaux qui sont situés au-dessus de la bibliothèque, plusieurs jeux sont à disposition tel que : billard, ping-pong, consoles et jeux de sociétés. Sa situation permet aussi de profiter très facilement du City Parc.

A l'occasion du salon de l'innovation, les jeunes ont réalisé, en collaboration avec des animateurs scientifiques et des bénévoles de l'outil en main, 2 kartings électriques. Les vacances scolaires sont l'occasion de s'adonner à des courses folles...

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter  
Clément PROVOST au 06 88 87 96 23.





## ●●● INTERCOMMUNALITE

### LE CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC) POUR LES PERSONNES ÂGÉES, LES PERSONNES HANDICAPÉES ET LEURS PROCHES

Fragilisé par l'avancée en âge, la maladie et/ou le handicap, il n'est pas toujours aisé de savoir comment s'orienter dans un parcours d'accompagnement : par quoi commencer ? Ai-je droit à des aides ? Auprès de qui ? Chaque personne a un parcours singulier, des problématiques et des souhaits différents. Il n'existe pas de solution unique mais les réponses doivent être adaptées à chacun dans le respect de ses choix.

L'équipe du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) REDON Agglomération est au service des personnes de **60 ans et plus et des personnes en situation de handicap, ainsi que leurs proches** pour les accompagner à chaque étape de ce parcours.

#### SES MISSIONS :

- ✓ Informer et conseiller sur le maintien à domicile (*aide et soins à domicile, portage de repas, téléassistance, adaptation du logement...*), les structures d'accueil pour personnes âgées (*accueil de jour, accueil temporaire, maisons de retraite...*), l'accès aux droits (*aides financières auprès des caisses de retraite, de l'APA...*) ;
- ✓ Evaluer les besoins et accompagner la mise en œuvre de réponses adaptés ;
- ✓ Organiser un suivi quand la situation le nécessite ;

#### Accompagnement des personnes en situation de handicap

En partenariat avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Ille-et-Vilaine (*ex-COTOREP*), le CLIC propose un accueil de proximité des personnes en situation de handicap. Toute personne (*enfant ou adulte*) cherchant des informations ou souhaitant être accompagnée dans ses démarches peut faire

appel au CLIC pour des demandes d'Allocation financière, d'orientation professionnelle, de carte prioritaire, l'orientation vers des organismes et/ou des structures, le parcours de scolarité ...

#### Retraités : préservez votre santé !

Le CLIC coordonne la mise en place d'un programme d'actions de promotion de la santé à l'attention des retraités intitulé « A la retraite : cultivons notre bien-être ! ».

Il propose différentes actions d'information et de prévention pour rester en forme (*prévention des chutes, stimulation de la mémoire, adaptation de son logement, la sécurité routière ...*).

Les personnes intéressées peuvent nous contacter pour connaître la programmation sur le territoire de REDON Agglomération.

#### À LA RETRAITE : CULTIVONS NOTRE BIEN-ÊTRE !



PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION POUR LES RETRAITES  
PROGRAMME - JUILLET 2019 - MARS 2020



Le CLIC est un service gratuit pour les habitants.

N'hésitez pas à nous contacter :

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9H à 12H au 02 99 71 12 13

Accueil sans rendez-vous du lundi au vendredi de 9H à 12H au 3 rue Charles Sillard à Redon

A la permanence sur rendez-vous de Pipriac le mercredi matin

Par mail : clic@redon-agglomeration.bzh



Mangez des produits locaux et bio sans dépenser plus !



Une alimentation saine et savoureuse sans augmenter son budget, c'est possible !

Seul, en couple, avec ou sans enfants, quelque soit l'âge, tout le monde peut participer. Le temps de quelques semaines, bénéficiez de conseils et échangez des bonnes pratiques.



Infos et inscriptions :

www.redon-agglomeration.bzh - pat@redon-agglomeration.bzh  
02 99 70 34 56

Cette action s'inscrit dans le cadre du Programme Alimentaire de Territoire (PAT) porté par REDON Agglomération, pour faire du Pays de Redon un territoire de productions et consommations responsables.

REDON Agglomération - Imprimé par « VALENTEAZI », de la Zone Industrielle de la Vallée de la Sèvre - No pas noter sur les voies publiques, faites plutôt circuler !

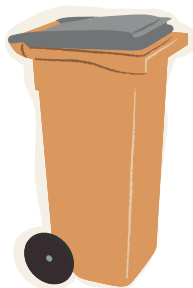




# INFORMATION AUX USAGERS DU SERVICE PUBLIC

La redevance incitative s'applique  
en remplacement de la TEOM\* à partir de janvier 2020

Elle comprend



**LE BAC**  
d'ordures ménagères



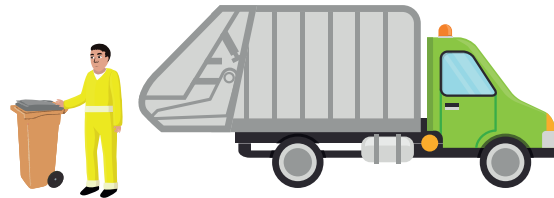
**LE BAC**  
des emballages, tri sélectif

Soit la distribution  
de 56 000 BACS



**LE DOUBLEMENT**  
du nombre de colonnes  
pour le tri

**LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT**  
des déchets d'ordures ménagères et  
du tri sélectif



... mais également l'entretien du matériel  
et le changement des bacs

**L'ACCÈS GRATUIT**  
aux déchèteries  
pour les particuliers munis  
d'une carte d'accès

ACCÈS AU RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES  
DU TERRITOIRE DE REDON Agglomération

Carte PARTICULIER  
Plus d'infos :  
02 99 70 34 34 - www.redon-agglomeration.bzh



**LA VENTE DE COMPOSTEURS**  
et des formations gratuites  
au compostage



**LEUR RÉHABILITATION**  
avec la mise en place d'un portique  
d'accès

- C'est un tarif uniforme pour les habitants de toutes les communes.
- C'est un tarif basé sur la dimension du bac fourni (selon le nombre d'habitants par foyer).

**L'ACCÈS AUX COMPTES SUR**  
<https://redon-agglomeration.ecocito.com>  
et le traitement des informations



**REDON**  
Agglomération  
Bretagne Sud

\*Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères



## ●●● OMSCL

### Office Municipal des Sports, de la Culture et des Loisirs

L'année 2019 a été une réussite pour la commune et l'OMSCL (Office Municipal des Sports, de la Culture et des Loisirs).



#### 18<sup>ème</sup> Salon de la Peinture et des arts Créatifs :

Le Salon de la Peinture et des Arts Créatifs qui s'est déroulé au mois de mars attire toujours autant de monde. Pour la première fois, ce Salon s'est déroulé sur 2 jours avec des ateliers pour les enfants. Près de 45 exposants ont coloré la salle des sports avec leurs objets, tableaux, sculptures, etc..., et chaque stand a été très apprécié du public.

#### Fête de la musique :

La place Nominœ a accueilli des groupes et musiciens toute la soirée avec un éventail d'artistes aux univers différents.

De la musette, des chants bretons, de la danse country, de la pop-rock et du rock, voilà ce que le public a pu entendre et participé en dansant et chantant pendant toute la soirée.



#### 39<sup>ème</sup> Tour de la Bretagne des Véhicules Anciens et Bains 1950 :

La place Nominœ a accueilli des groupes et musiciens toute la soirée avec un éventail d'artistes aux univers différents.



De la musette, des chants bretons, de la danse country, de la pop-rock et du rock, voilà ce que le public a pu entendre et participé en dansant et chantant pendant toute la soirée.



#### Forum des associations

Comme chaque année, le 1er samedi de septembre, a lieu le forum des Associations. Cette année, plus de 30 associations étaient présentes avec leurs univers différents, danse, musique, sophrologie, course, vélo, couture, etc...

Que ce soit loisirs, cultures ou sport, il y en avait pour tout le monde, enfants, adultes, plus jeunes ou plus âgés.



#### Assemblée Générale

Le 23 novembre 2019, l'OMSCL a fait son assemblée générale. De nouveaux membres ont intégré l'office et le nouveau bureau est opérationnel depuis le 6 décembre 2019.

L'OMSCL lance son nouveau\* programme 2020 avec :

- Le Salon de la Peinture et des Arts Créatifs le samedi 7 et le dimanche 8 mars 2020 à la Salle des Sports.

Pour l'année 2020, le salon se fera sur 2 jours comme l'an dernier. Le samedi après-midi il y aura des ateliers pour petits et grands ainsi que la découverte des différents exposants et le dimanche, le public pourra découvrir les œuvres, créations et talents des artistes.

- La Fête de la Musique le samedi 20 juin 2020 sur la Place Nominœ.

- Le forum des Associations le samedi 5 septembre 2020 à la Salle des Sports.

\*Il se peut que dans le cours de l'année, d'autres animations viennent se greffer.

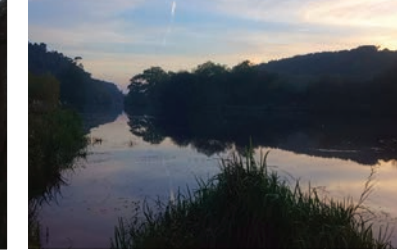
#### O.M.S.C.L.

(Office Municipal des Sports, de la Culture et des Loisirs)

5 place Nominœ – 35600 Bains sur Oust

omscl.mt@hotmail.com





## École Les Colibris

### Les CP à la ferme

A l'occasion de la semaine de la nutrition, les élèves de CP sont allés visiter le jardin potager de la Ruée à Bains sur Oust. Ils ont été accueillis par le maraîcher local, Marco Felez, et ont pu découvrir ses nombreux fruits et légumes de saison.



### Les grands Colibris à la neige !



Au mois de février, les classes de CM1 et CM2 vont partir en voyage scolaire dans les Pyrénées à Lescun. Nous ferons des randonnées en raquettes, du ski de fond, du biathlon avec du tir à la carabine laser. On va construire des igloos, on va nous expliquer comment sauver des personnes sous une avalanche ... et sûrement faire des batailles de boules de neige !!!

Pour payer une partie du voyage, nous vendons des gâteaux tous les vendredis soirs à 16h30 et il y a eu un stand au salon de la gastronomie.

Ce que quelques élèves pensent de ce projet :

Léonard : « J'ai hâte parce que j'aime bien faire du ski de fond et j'aimerais bien découvrir la montagne. »

Léane Ga : « J'ai un peu peur parce qu'on part longtemps loin des parents et parce que c'est loin. »

Kylan : « J'ai hâte d'y aller car j'ai envie de découvrir le ski de fond. »

Célestin : « J'ai hâte de faire du biathlon car j'ai déjà vu ça à la télé et ça a l'air super. »

Valentin : « Quand j'ai appris qu'on allait faire du ski dans les Pyrénées, j'étais hyper content car je ne suis jamais allé en montagne. »

Saba : « J'aimerais trop aller dans les Pyrénées parce qu'en Russie je suis déjà allé à la neige et j'ai envie d'y retourner. »

Christian : « J'ai hâte d'y aller parce que je ne suis jamais allé dans les Pyrénées et je voudrais bien essayer le ski de fond et les raquettes. »

Eric : « J'ai trop envie d'y aller pour essayer le ski de fond et les raquettes et pour rester longtemps dans un hébergement avec mes copains. »

Jeanne : « J'aimerais refaire du ski de fond parce que c'était drôle la 1ère fois de ma vie. »

Amandine : « J'ai hâte d'y aller car j'ai envie de voir des animaux de la montagne. »

Kélig : « Je voudrais refaire du ski de fond et découvrir le biathlon. »

Mathis J : « Je suis content d'aller là-bas pour faire du biathlon et du ski de fond et dormir avec les copains. »

Baptiste : « J'ai hâte d'aller à la montagne car ce sera la 1ère fois que je ferai du ski de fond. »

Gabin : « J'ai hâte de retourner dans les Pyrénées car j'y suis déjà allé et c'est trop bien mais je n'y suis jamais allé l'hiver sous la neige. »



Les élèves de CM1 et CM2

### USEP - La fête du sport et de l'olympisme

Le vendredi 27 septembre 2019, l'association USEP de l'école des Colibris a organisé la fête du sport et de l'olympisme au niveau du complexe sportif. Six classes de l'école (du CP au CM2) ont participé à cette journée, ainsi que 2 classes de CM1/CM2 de l'école de Trégain de Rennes et 1 classe de 6ème du collège Beaumont. Environ 200 enfants ont pratiqué des ateliers sportifs par équipe sans objectif de compétition mais seulement pour le plaisir de partager et coopérer collectivement.

Cette belle journée placée sous le signe de l'olympisme a été organisée car les écoles de Trégain et des Colibris sont les 2 seules écoles labellisées « Génération 2024 » du département. La fin de cette journée a été l'occasion de regrouper enfants et adultes (dont des représentants de l'Inspection Académique) pour symboliser cette labellisation.





## Amicale les Colibris

Nous vous présentons le nouveau bureau de l'amicale des Colibris.

### Les Co-Présidentes



Sonia  
NIZAN



Ludivine  
BLANCKAERT



### Les Co-Trésorières



Aurélie  
LAGARRIGUE



Valérie  
LAGNEAU

### Les Co-Secrétaires



Mickaël  
LAIGLE



Mélanie  
MERCIER



Gaëlle  
PARISSET

### Une Administratrice



Mireille  
BONNEAU

Un grand merci à Anne-Laure Riot qui, après cinq années de dévouement, quitte la présidence de l'amicale. Elle reste, cependant, parent bénévole et nous aide régulièrement dans nos nouvelles fonctions.

Nous vous rappelons que chaque parent, dont au moins un enfant est inscrit à l'école, est d'office membre de l'association « amicale des colibris ».

### Projet classe de neige :

Cette année, l'école a le projet d'emmener nos CM1-CM2 dans les Pyrénées en classe de neige.

Plusieurs idées sont proposées par les parents pour réduire le coût :

- vente de gâteaux chaque vendredi à la sortie de l'école
- vente de boule de Noël nominative
- ...

### Collecte des journaux :

Un grand merci aux parents bénévoles qui ont déjà assuré une permanence le dernier samedi du mois (sauf décembre, juillet et août) de 10h à 11h30 au lieu-dit "sous Cancave" (dernier poulailler au fond, avec les panneaux solaires).

24 Cependant, de nouveaux parents sont nécessaires pour continuer cette mobilisation qui est indispensable à l'association.

Venez à notre rencontre pour nous communiquer vos désirs et propositions d'entraide.

### Vide-grenier du 1er mai :

Cette année, nous organisons de nouveau le vide-grenier du 1er mai ... Préparez vos inscriptions !

Contact : [amicale.colibris@gmail.com](mailto:amicale.colibris@gmail.com).





## ●●● École Saint-Joseph



Les CM2 de l'école St Joseph ont eu le plaisir de participer à une session d'activités nautiques proposées et organisées par la Communauté de Communes, à l'étang Aumée en septembre-octobre. Durant 4 journées, grâce à leurs moniteurs Tom et Sylvain, ils ont appris à manœuvrer leurs embarcations et ont ainsi pu valider leurs compétences en voile et kayak. Il restera dans les souvenirs de beaux moments de coopération et d'entraide.



Lors du salon de l'innovation organisé par la commune en octobre, ces mêmes élèves de CM2 ont enregistré une émission de radio qu'ils ont entièrement conçue en classe. En binôme, ils ont en amont choisi un thème, effectué les recherches documentaires et rédigé leur papier qui leur a ensuite servi de support lors de l'enregistrement studio. Cet atelier encadré par le réseau Canopé, antenne pédagogique de Rennes, a permis aux élèves de valider un vaste panel de compétences dans une situation d'évaluation peu ordinaire.

## APEL

Photo d'une partie de l'équipe APEL st joseph avec le nouveau bureau de gauche à droite :

- Soizic Le Callonec : secrétaire adjointe
- Julie Samson: vice - présidente
- Gwénaëlle Leprêtre : trésorière
- Catherine Robin : présidente
- Delphine Regent : membre
- Aline Michelot: membre
- Cécile Simon: membre
- Clio Danaire: membre
- Sarah Lemée : membre
- Hélène Sidoli: secrétaire
- Fabrice Debray; membre



ABSENTES : Marine Goyon : trésorière adjointe et Elodie David: membre

### Dates à retenir pour l'année scolaire 2019-2020 :

- ▶ Présents au marché de Noël le 1 décembre 2019.
- ▶ Le samedi 7 mars soirée «CARNAVAL» repas couscous et DJ, 12 euros adultes et 6 euros enfants sur réservation.
- ▶ Vendredi 15 mai Porte ouverte de l'école, pot offert et présence d'un photographe.
- ▶ Dimanche 21 juin 2020 : kermesse - repas le midi - spectacle des enfants et animation l'après-midi.



## LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

### AMUSIKONSNOUS - école de musique de Bains sur Oust

La musique adoucit les mœurs dit-on ...

Pour la troisième année consécutive, l'association AMUSIKONSNOUS pérennise son enseignement musical en relançant cette année la section percussions brésiliennes.

En effet, notre association offre désormais un partenariat avec la batucada de Malansac que vous avez pu apprécier lors du forum des associations en septembre dernier.

La formation aux autres pratiques instrumentales continue à être dispensée, à savoir : les cours de piano, guitare, chant, accordéon diatonique et éveil pour les enfants désireux de pouvoir choisir l'instrument qu'ils souhaitent au terme de leur session musicale.

Pour rappel :

- PIANO les mercredis et jeudi,
- GUITARE et CHANT les lundis et vendredi,
- BATUCADA les vendredis,
- L'EVEIL le samedi matin,
- ACCORDEON les lundis et vendredi,

Il reste encore des créneaux à combler en début de cette nouvelle année. Nos cours sont dispensés dans les locaux de l'école Rue de la Souriais à BAINS SUR OUST pendant toute la durée de la rénovation du bâtiment de la médiathèque Bainsoise.

L'association Amusikonsnous sera présente aux marchés de Noël de Bains sur Oust le dimanche 1er Décembre et Redon le dimanche 15 Décembre.

**BAINS SUR OUST**

**AMUSIKONSNOUS**

**BATUCADA**

Venez vous initier à la BATUCADA pour cette nouvelle saison 2019/2020

Reprise des cours le 20 Septembre : 1er cours découverte gratuit!

Venez nous rencontrer le vendredi de 20 h à 22 heures rue de la Souriais à Bains sur Oust

**02 99 71 45 47**

Venez nous rencontrer... Un essai ? Un renseignement ? CONTACT 02 99 71 45 47 ou 07 80 55 35 32

### LE JUDO CLUB BAINSOIS



Le Judo Club Bainsois entame sa onzième saison avec 74 licenciés, à ce jour. Les cours de Judo sont ouverts à partir de 2-3 ans, quel que soit son niveau (débutant ou confirmé). Il est toujours possible de s'inscrire ou de faire un essai à n'importe quel moment de l'année.

Nous vous proposons aussi des cours de Taïso ouverts à partir de 12 ans. C'est une gymnastique moderne qui permet de préparer son corps et d'améliorer son potentiel physique. Il a pour objectifs de renforcer le système musculaire, d'améliorer la maîtrise des gestes, d'augmenter la souplesse et d'apprendre à se relaxer.

Vous pouvez vous renseigner auprès de Sophie (professeur) au **06.84.97.40.94** ou auprès de la Présidente au **06.26.14.51.65** ou encore sur notre site internet : **www.judo-club-bainsois.com**

#### Nos horaires :

**Taïso** : le lundi et le jeudi de 18h45 à 19h45

**Baby Judo (2-3-4 ans)** : le mercredi ou le samedi de 11h00 à 12h00

**Groupe 1 (5-6 ans)** : le mercredi et le samedi de 14h30 à 15h30

**Groupe 2 (7-8 ans)** : le mercredi et le samedi de 15h30 à 16h30

**Groupe 3, 4 et adultes (à partir de 9 ans)** : le mercredi de 17h30 à 18h30 et le vendredi de 19h00 à 20h30







## COURIR A BAINS

L'association « **Courir à Bains** » remercie le public venu nombreux au spectacle de **PAULO l'Humoriste** ce 12 octobre dernier, nous étions 500 personnes dans la salle des sports. Nous remercions, encore une fois, le club de judo pour le dérangement et sa compréhension lors de cette journée. Un grand merci à nos partenaires qui ont oeuvré à la réussite de cette soirée, apportez leur votre confiance en leur rendant visite.

En ce mois d'octobre, un groupe de femmes de Courir à Bains a participé à la course « Octobre Rose » de Redon contre le cancer du sein. Soyez remerciées pour cette initiative.

Pour cette troisième année, notre effectif reste stable avec environ 80 adhérents. La parité commence à se faire entre les hommes et les femmes. Le travail entamé porte ses fruits avec des podiums réguliers pour certains d'entre nous sur les courses du secteur. En cette fin d'année, un nouvel équipement au couleur de notre logo sera disponible afin de mieux se faire reconnaître sur les courses de l'année 2020. Nous remercions une fois de plus les partenaires qui nous apportent leur soutien pour l'élaboration de ce projet.

Merci aux adhérents de continuer dans cette aventure et bienvenue aux nouvelles têtes qui ont rejoint notre effectif. Un petit groupe d'une douzaine de coureurs sera présent pour porter HAUT nos couleurs sur le Marathon de Paris en avril 2020. De nombreux défis sont dans les têtes de certains pour l'année à venir, notre association sera partout. Venez les encourager.

Il est possible de venir nous rejoindre tout au long de l'année, n'hésitez pas à nous contacter soit par notre site internet : [www.courirabains.fr](http://www.courirabains.fr) ou par notre page Facebook : **courir à bains**. Vous y trouverez tous les renseignements nécessaires.



Bien à vous,  
Le bureau.

Courir à Bains : c'est tous les mardi soir à 19h, le jeudi à 15h ou 19h et le dimanche à 9h.  
Rendez vous salle des sports de Bains sur Oust.

## TOUT CHAT TOUT

**TOUT CHAT TOUT** a débuté une nouvelle année 2019/2020 en accueillant pour l'instant 12 parents/assistantes maternelles et 26 enfants entre 6 mois et 3 ans.



Grande nouveauté avec le 1er vide-puériculture le samedi 28 Septembre dernier qui a remporté un franc succès avec 36 exposants ! Merci aux bénévoles et notamment aux 2 mamans dynamiques, Marie et Audrey qui ont œuvrés pour l'organisation de cette manifestation. De ce fait, une 2ème édition aura lieu le samedi 4 Avril 2020 toujours aux Halles du Lavoir de 9 H à 17 H (clôture des inscriptions le 28 Mars 2020).

La présidente des « Randonneurs », Annie OGER nous a réservé une belle surprise le 18 octobre en remettant à notre présidente, Soizic HERVE, pour notre association « TOUT CHAT TOUT », un chèque de 200 €. Nous la remercions encore pour ce don qui nous permettra entre autres, d'améliorer notre bungalow par une fresque extérieure.

- Les inscriptions sont toujours possibles en cours d'année pour les personnes intéressées !
- TOUT CHAT TOUT
- Rue de la Souriais
- Parking école publique

facebook : Touchattout Bains



## KOROLLERIEN AR VRO

**Une année remplie d'animations, de rencontres et d'aventures...**

Comme chaque année depuis 37 ans, Korollerien Ar Vro ne cesse d'enseigner des cours de danses Bretonnes, et s'agrandit toujours.

Depuis le début de la rentrée qui s'est faite le 22 septembre, un vif succès avec une forte augmentation des effectifs par rapport à l'année dernière. Les enfants sont de plus en plus nombreux, 37 jeunes inscrits pour les cours, dont 6 adolescents, ont intégré le cours des adultes. Ils prennent beaucoup de plaisir, la relève est assurée. Nos jeunes sont âgés de 4 à 15 ans et présentent également des spectacles et animations en costume.



Cette année a été marquée par 3 déplacements hors Bretagne dont un à l'étranger, Frankenberg en Allemagne, où K.A.V. a participé à l'Européade du 16 au 23 juillet. Ce fut l'occasion de porter une nouvelle fois, le renom de Bains-sur-Oust avec fierté. 4 jeunes filles adolescentes nous accompagnaient. Au cœur de cet événement de 5000 danseurs, venus de toute l'Europe, il y avait 42 personnes de K.A.V. ! Bien sûr, pour agrémenter ce voyage, nous n'avons pas manqué d'y ajouter quelques journées de tourisme (Vallée de la Moselle et Vallée du Rhin).

K.A.V. participe sans relâche aux fêtes locales et s'implique aussi, en priorité, à la vie associative de la commune en répondant toujours présent.

Lors du week-end de la Pentecôte, nous avons eu l'honneur de recevoir le groupe « LO BOURREIO D'OLT d'Espalion », à l'occasion du Tour de Bretagne pour participer aux festivités organisées par la commune. Deux jours de danses, rires, chansons, musiques, défilés et spectacles, un événement partagé en pleine amitié. A peine arrivés le samedi, ils ont tout de suite vêtu le costume. Les familles de K.A.V. n'ont eu aucune difficulté à assurer l'accueil et l'hébergement de leurs invités, dans la pure tradition Bainsoise.



K.A.V. s'est également déplacé du 16 au 20 mai à Fos sur Mer, pour la fête de Crau. Ce déplacement se faisait sous forme d'échange car nous avions accueilli ce groupe lors du week-end de la Bogue 2018.

Notre vie de groupe reste, avant tout, une grande famille avec une vie bien rythmée, grâce à l'investissement et le bénévolat de tous ces adhérents.

Notre groupe de chanteurs-musiciens « KANARIEN NOMINOË » ont été très sollicités pour des animations et ont fait une forte impression lors de la journée « OCTOBRE ROSE », devant 3000 personnes.

Mireille TEXIER, Présidente de K.A.V.  
Louis APPERRY, Vice-Président

## L'Outil en Main

La saison 2019-2020 est la septième année de fonctionnement.

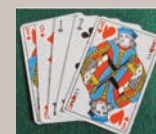
16 enfants participent aux ateliers, encadrés par une trentaine de bénévoles. Nous sommes toujours à la recherche de gens de métier, n'hésitez pas à venir visiter nos locaux le mercredi après-midi de 14h à 16h, sauf pendant les vacances scolaires.



### CONCOURS DE BELOTE

L'outil en main organise un concours de belote le vendredi 28 février à la salle polyvalente.

**Nombreux lots, réservez cette date !!**







## Balades Nominoë 2019 : entre continuité et innovation

Après l'inauguration du Mémorial et la belle Fête de la Bretagne en mai 2018, et encouragés par cette première année d'animations, le Théâtre Jehan d'Abondance et le Poellgor Gouel Ballon ont reconduit en 2019 la balade contée « Sur les pas de Nominoë » à Bains sur Oust.

Cette année, les deux associations se sont placées sur le double signe de la continuité et de l'innovation : continuer ce qui avait fait le succès des balades 2018, tout en signant un partenariat avec l'Office du tourisme du Pays de Redon, installer des bancs pour former un petit théâtre de verdure au Mémorial Nominoë et enfin organiser une visite nocturne. Le Conseil départemental a, de plus, apporté son soutien aux six balades organisées de juin à août 2019.

Près de soixante-dix personnes y ont participé. Si 80% d'entre elles sont du Pays de Redon, 20% venaient des Côtes d'Armor, de la Loire atlantique, de la Vendée, de Lille, et même d'Italie...



Les chanteurs de Korollerien ar Vro ont animé la commémoration historique

Les retours des participants ont été très positifs, comme en témoigne le Livre d'or mis à leur disposition : plaisir de marcher dans la campagne bainsoise, de découvrir une partie méconnue de la Bretagne au IX<sup>ème</sup> siècle, entre histoire et récits, ainsi que la passion et le talent du comédien. De plus, la présence de musiciens et/ou de chanteurs sur le parcours et au Mémorial, le verre de l'amitié et la convivialité sur le site ont permis des échanges et partages entre visiteurs.

Le Poellgor Gouel Ballon et le Théâtre Jehan d'Abondance ont décidé de reconduire en 2020 cette balade contée. Toujours soucieux d'innover, les deux associations feront évoluer le nom, afin d'être plus explicite (tout le monde ne sait pas qui est Nominoë) ; aussi, la balade s'intitulera dorénavant « Sur les pas d'un roi breton : Nominoë ». Au printemps, sera mise en place une visite contée historique à destination des scolaires (à commencer par les écoles de Bains sur Oust, si elles sont intéressées) ; une mise en forme du projet à l'attention des chefs d'établissements et des enseignants est en cours.



La nuit, le site de Ballon évoque parfois une légende fantastique

Dans le cadre de la Fête de la Bretagne, une balade pour la commémoration (autour du 19 mai) ouvrira la saison 2020. Et bien sûr, après l'intérêt suscité par la conférence du grand historien Joël Cornette en mai dernier, une nouvelle conférence aura lieu en mai prochain.

Les PARCOURS NOMINOË vont connaître un développement en 2020 : en plus de la balade Nominoë, le Théâtre Jehan d'Abondance va mettre en place une balade contée autour des fées et dames blanches le long de la Vilaine. Des discussions avec l'Office du tourisme du Pays de Redon pour leur mise en place sont en cours. Nous espérons qu'elles sauront intéresser un public avide d'histoire et d'imaginaire...

Jean-Albert Mazaud, Louis Apperry.

NB : Depuis cet été, un jeu de « géocaching » gratuit, et permanent est proposé au public au départ de la place Nominoë à Bains : un circuit de 5-6 km guidé par votre smartphone, à faire en vélo, ou à pied, ou même à cheval ou en auto ! Un partenariat entre le Poellgor et le Comité départemental du Tourisme <https://www.tresorsdehautebretagne.fr/caches/la-bataille-de-ballon>

Pour toute précision :

### Contact :

Comité Poellgor Gouel Ballon, Mairie de Bains, Louis Apperry (06 87 23 30 08 ou [apperryl@aol.com](mailto:apperryl@aol.com))  
Site : [www.bretagne845.wordpress.com](http://www.bretagne845.wordpress.com)

Théâtre Jehan d'Abondance — 47 Craon 35600 Bains sur Oust — 06 42 50 99 15  
[www.theatre-abondance.fr](http://www.theatre-abondance.fr) — [contact@theatre-abondance.fr](mailto:contact@theatre-abondance.fr)





## Les randonneurs de Bains sur Oust

### De la rando Nominoë à la rando des toqués ... Une année 2019 riche d'activités

« Les randonneurs de Bains sur Oust » est une association de 42 marcheurs et VTTistes. Ces membres ont pour habitude de se retrouver tous les dimanches pour participer aux randos organisées dans le pays de Redon. Nos retraités animent aussi des randos en semaine sur la commune. Départ à 9h15 tous les mardis depuis la place.

C'est aussi une association très impliquée dans l'animation de la commune à travers ses propres évènements et sa collaboration aux autres temps forts de la commune.

- 3 mars 2019 – La rando Nominoë  
788 Personnes malgré une météo capricieuse

- 23 mars 2019 – le Trail des 3 chapelles
- 7-8-9 juin 2019 – Le tour de France de véhicules anciens
- 16-17-18 juillet – Fête de l'île aux pies
- 16 novembre – La Rando des toqués et vide cuisine

« Les randonneurs de Bains sur Oust », ce sont aussi des experts du cadastre communal qui explorent les moindres recoins du territoire afin de dénicher des passages inédits. Si vous avez un petit coin à exploiter pour nos randos, bien à vous de nous faire signe.

Nous tenons, d'ailleurs, à remercier tous les propriétaires qui nous accordent les droits de passage et qui nous font confiance pour le nettoyage des circuits.

Pour la pérennité de nos manifestations, merci de ne pas réemprunter les tracés.

#### A vos agendas : RANDO NOMINOË 2020

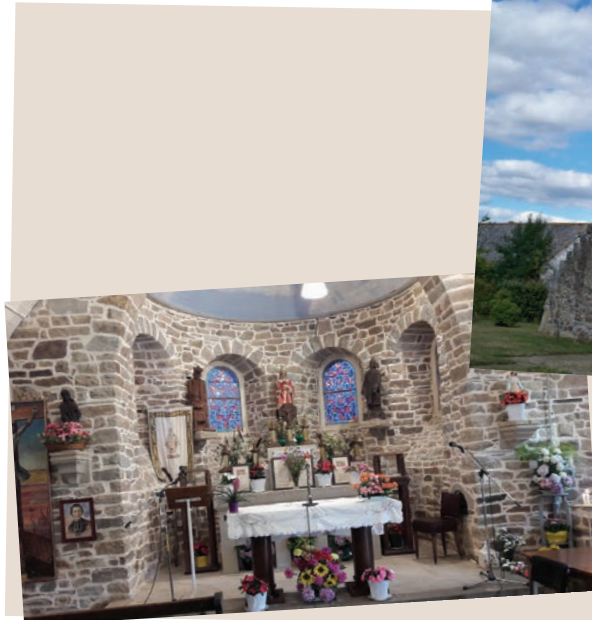
**- Le dimanche 01 mars : Circuits Pédestres – VTT et nouveauté 2020 circuits Cyclos**

Et pour rejoindre l'association :  
Contact : la présidente : Annie Oger 06.75.30.27.61



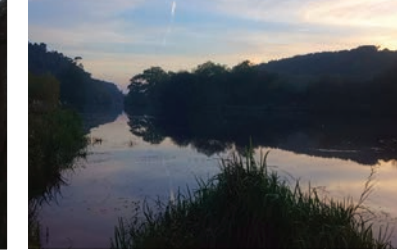
## Fête de Saint-Marcellin

Comme chaque année, le pardon de Saint-Marcellin a eu lieu le dernier dimanche d'août. Ce moment convivial et festif est l'occasion de réunir les habitants du village et d'ailleurs autour d'une fête qui permet de financer l'entretien du patrimoine frairien. Cette année, le succès fut au rendez-vous avec les démonstrations de mini motos, la tombola, les jeux de boules, de palets et de quilles, le tir à la carabine ainsi que la fricassée et la buvette.



**Rendez-vous l'année prochaine !**





# THÉÂTRE NOMINOË BAINS-SUR-OUST



En janvier dernier, c'était une classe bien dissipée qui faisait le lever de rideau de la nouvelle saison de la troupe Nominoë. En effet, Mademoiselle Boubourse, missionnée pour une remise à niveau des enfants de personnes illustres, a bien du mal à contenir tout ce petit monde. Le public a apprécié la participation des jeunes et de leur maîtresse un peu rigide. Merci à Virginie, Théo, Martin, Titouan, Silas, Léo-Pol et Nolan.

Théo a spontanément joué un air sur sa guitare, ceci le temps de replacer le décor pour la seconde partie.

« Tout le plaisir est pour nous », pièce de Ray Cooney a également donné beaucoup de plaisir aux spectateurs. Les situations très drôles et le mouvement incessant des acteurs dans un décor judicieusement construit donnaient l'impression d'assister à un véritable ballet tant les yeux allaient en permanence d'un côté à l'autre de la scène.

Nos fidèles spectateurs étaient au rendez-vous. Mais, c'est avec plaisir que nous avons accueilli des personnes qui venaient pour la première fois et qui découvraient le théâtre amateur et la troupe de Bains-sur-Oust. Merci à tous !

Dans la hotte du Père Noël il n'y a pas eu de sous pour le Patronage. « Pas de subventions, pas de bonbons... ». Pourtant, nous avons beaucoup d'idées sur le devenir de ce lieu mais nous ne sommes pas concertés sur le sujet. Chaque association a besoin d'espace

selon ses spécificités. Pour le théâtre c'est d'abord une scène avec la possibilité de répéter dans des décors le plus vite possible, ce qui n'est pas le cas actuellement.

## AU PROGRAMME DE JANVIER/FÉVRIER 2020, « SI C'ÉTAIT À REFAIRE » DE LAURENT RUQUIER

Les jeunes vont attendre les vacances de Noël pour préparer leur pièce mais seront prêts le jour « J ».

Véritable rendez-vous annuel, c'est un réel moment de partage entre les comédiens et le public. À la fin des séances, il y a parfois une visite de l'envers du décor, une expo, un moment d'échange avec les comédiens...

Faites-vous plaisir le temps d'une soirée ou d'un après-midi et n'attendez pas la dernière séance pour vous décider.

Pour vos cadeaux de Noël, pensez à vos proches en leur offrant des entrées que vous pourrez réserver au numéro de téléphone ou courriel indiqués ci-joints (de jolies pochettes seront remises avec les billets).

Belles fêtes à tous !

Pour la troupe Nominoë,  
Maryvonne Cheval, Présidente

Dans la clinique réputée du docteur Jouvence, les femmes, qu'elles soient célèbres ou inconnues, se bousculent pour se faire refaire le nez, les seins, la bouche ou les hanches... L'arrivée d'une nouvelle secrétaire intérimaire, Claudine, ne va rien arranger ; Elle pense tout haut ce qu'il ne faut pas dire dans ce milieu très discret de la chirurgie esthétique. Et, le docteur Jouvence n'est pas insensible à son charme, ce qui va fortement déplaire à Madame Jouvence, d'autant plus que trois autres patientes, dont une dame âgée voulant rester jeune, une actrice en ascension capricieuse et une jeune femme complexée par la petitesse de ses seins, ne feront rien pour rendre la situation plus aisée pour la clinique.

### LES PERSONNAGES

Docteur Jouvence ..... CHRISTIAN MOREL    Madame Jouvence ..... GAËLLE GEFFRAY  
Madame Carnot ..... MARYVONNE CHEVAL    Mademoiselle Frantini ..... FABIENNE ROUXEL  
Claudine Grumet ..... VIRGINIE GRIMAUD    Madame X ..... SOAZIG LE NAY

### MISE EN SCÈNE ET DÉCORS PAR LA TROUPE DU THÉÂTRE NOMINOË

Jérôme Ayoul, Maryvonne & Yvan Cheval, Véronique & Anthony Cheval, Philippe Cognard, Johan Debray, Raymond Dréan, Stéphane Gaspais, Gaëlle & Bruno Geffray, Nicolas Gérard, Virginie & Sébastien Grimaud, Yves Joubaud, André Lechantoux, Soazig Le Nay & François Cheval, Christophe Mahé, Solenn & Patrice Menu, Christian Morel, Arnaud Racapé, Nathalie Rathier & Perrick Herculon, Fabienne & Patrice Rouxel, Isabelle & Christophe Texier, Sébastien Texier...



# THÉÂTRE NOMINOË BAINS-SUR-OUST

## SI C'ÉTAIT À REFAIRE

Une pièce de Laurent Ruquier



### SALLE POLYVALENTE DE BAINS-SUR-OUST

SAMEDI	DIMANCHE	SAMEDI	DIMANCHE
<b>18</b>	<b>19</b>	<b>25</b>	<b>26</b>
JANVIER	JANVIER	JANVIER	JANVIER
20H30	14H30	20H30	14H30
SAMEDI	DIMANCHE	VENDREDI	SAMEDI
<b>01</b>	<b>02</b>	<b>07</b>	<b>08</b>
FÉVRIER	FÉVRIER	FÉVRIER	FÉVRIER
20H30	14H30	20H30	20H30

ENTRÉES : 6 € & 3 € (de 6 à 12 ans)

RÉSERVATIONS 2020 : 02 99 71 13 05 (après 17h)  
famillegeffray@sfr.fr  
www.bains-sur-oust.wixsite.com/theatre-nominoe

Graphichrom



## Cadets de Bains sur Oust section foot

Les Cadets de Bains sur Oust sont dans leur 88<sup>ème</sup> année d'existence, et ont toujours le vent en poupe ! L'équipe première confirme sa légitimité en niveau Régional 2, l'équipe réserve se trouve sur le podium, tout comme l'équipe C. Chez les Jeunes, les U6-U7 montrent une belle envie de découverte et d'apprentissage et la création du Groupement Jeunes Oust-Vilaine permet de former chaque joueur avec l'encadrement nécessaire.



L'équipe fanion 2019-2020

Le Club, tout comme dans la dynamique de la Commune, organise plusieurs événements à venir :

Son repas du Club, le 15 Février prochain

En collaboration avec le FCAV, la Rothon Cup U19 Nationaux, nouvel événement d'envergure nationale !

Les challenges de l'Oust, des catégories U14 à U17, les 8 et 9 Mai 2020

La pratique ou l'encadrement du football vous intéresse ? N'hésitez pas, venez nous voir !



Exercices de reprise pour le Groupement Jeunes



L'échauffement des Pies en Folie !

La fête de l'île aux Pies a battu son plein les 26, 27 et 28 juillet dernier.

Des records de fréquentation ont été battus sous un grand soleil, que ce soit au Loto, au concours palets-pétanque, au Festival ou encore le dimanche au videgrenier et pour la course « Les Pies en Folie », sans oublier le concert de « La belle famille ».

Nous tenons encore à remercier l'ensemble des bénévoles et des sponsors qui ont concouru à ce que cette 72<sup>ème</sup> édition soit une très belle réussite.

**A Juillet prochain pour la 73<sup>ème</sup> !**

## CARTE DU COMBATTANT

S'agissant des services effectués en Algérie (31 octobre 1954-31 juillet 1964) et des combats en Tunisie (1<sup>er</sup> janvier 1952-2 juillet 1962) ou au Maroc (1<sup>er</sup> juin 1953-2 juillet 1962), pour les personnes ayant pris part aux conflits armés ou missions menées conformément aux obligations et engagements internationaux de la France, il faut remplir une des conditions suivantes pour obtenir la carte du combattant:

- totaliser au moins 4 mois de service,
- avoir appartenu à une unité ayant connu 9 actions de feu ou de combat pendant son temps de présence,
- avoir participé personnellement à 5 actions de feu ou de combat,
- avoir été détenu par l'adversaire et avoir été privé de la protection des conventions de Genève (militaire uniquement),
- avoir appartenu à une unité reconnue comme combattante pendant au moins 90 jours,
- avoir subi une longue captivité,
- avoir été évacué pour une blessure reçue ou une maladie contractée pendant le service dans une unité reconnue comme combattante,
- avoir reçu une blessure reconnue comme une blessure de guerre par l'autorité militaire,
- avoir fait l'objet d'une citation individuelle avec croix.

Demande de carte du combattant, du titre de reconnaissance de la Nation, de la retraite du combattant pour les services effectués en Algérie de 1962 à 1964

Cerfa n° 15924\*01 - Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) permet aux personnes ayant effectué des services en Algérie du 3 juillet 1962 au 1<sup>er</sup> juillet 1964 de demander la carte de combattant, le titre de reconnaissance de la Nation et la retraite du combattant.

Pour tout renseignement s'adresser à Jean-Paul JANNIN 5, La Croix Mahé » à Bains sur Oust. Tél : 02.99.90.07.03

### Cérémonies en 2020 :

- Jeudi 19 mars : Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie
- Vendredi 8 mai : Commémoration de la fin de la guerre 39/45
- Mercredi 11 novembre : Commémoration de la fin de la guerre 14/18





## GENEALOGIE

Le Cercle Généalogique a tenu son assemblée générale le 7 novembre dernier. Pour faire suite au bilan très positif de l'année passée il va poursuivre l'enrichissement de sa documentation pour faciliter les recherches de ses adhérents qui pourront très facilement avoir accès à de nombreux relevés et fichiers alphabétiques, locaux et chronologiques tant en France qu'à l'étranger.

Nous allons continuer nos permanences tous les jeudis après-midi dans notre local, 5 Clos du Bignon à Bains sur Oust en alternant aide à la recherche personnelle, initiation et formation ainsi que travail de saisie et de documentation pour le cercle. Venez nous voir vous serez toujours les bienvenus.



Parallèlement nous continuons notre collecte de documents en tous genres sur particulièrement sur la commune de Bains sur Oust. Après les panneaux faits pour la fête des années 50 et toujours visibles sur la place, nous préparons pour les 18 et 19 avril 2020 une grande exposition de photos de Bains sur Oust et Sainte Marie au début du 20ème siècle ainsi que quelques conseils pour débiter votre généalogie. Photos de communion, de mariages et de la vie courante. Certaines sont privées, d'autres appartiennent au fond Anne Catherine du musée de Bretagne. Nous faisons un appel près de vous : si après un décès, un débarras de maison vous ne savez que faire de vos vieilles photos, de vos vieux actes notariés ne jetez rien ce sont peut-être des trésors du passé. Nous vous aiderons à les trier.

L'année 2020 sera aussi très importante car nous allons rendre visite à nos cousins Québécois, les « Saindons » qui sont venus en 2018 sur la terre de leur ancêtre Michel Saindon. Vous pouvez d'ailleurs toujours venir consulter leur arbre pendant nos permanences. Ne sommes-nous pas tous cousins ?

A bientôt  
Claudine Ozenne Présidente - Ginette Fontan Vice-Présidente

## Association TRAIL des 3 Chapelles

Depuis le 15 Novembre 2018 le Trail des 3 Chapelles est une association à part entière.

Les membres du bureau sont : JOUBAUD Yves ; Président  
RIO Serge ; Vice- Président  
DANIEL Francine ; Trésorière  
HURTEL Isabelle ; Trésorière-Adjointe  
DANILO Marie ; Secrétaire  
FRANCOIS Michèle ; Secrétaire- Adjointe

Au sein de l'association nous avons 16 Membres autre que les membres du bureau

Et nous avons environ 100 Bénévoles qui oeuvrent pour le Trail (nettoyage et balisage des chemins avant le Trail, débaisage, ravitaillements, sandwiches, galettes saucisses, buvettes, repas, organisation, informatique et matériel dossards)

Notre 23ème édition a été un succès puisque nous avons atteint nos 10000 coureurs avant la date limite prévue pour les inscriptions sur KLIKEGO.

N'hésitez pas à vous inscrire pour la 24ème édition, début JANVIER pour le prochain Trail qui aura lieu le 21 MARS 2020  
Endroits pittoresques et superbes vues à découvrir dans notre belle commune

42km, 22, 14 et parcours nature 9km, plus marches 22et 14km ouvert à la marche nordique

[www .traildes3chappelles.fr](http://www.traildes3chappelles.fr)

DANILO Marie secrétaire





## Les Patches de l'Oust



Association Loi 1901

L'association « Les Patches de l'Oust » réalise des travaux de patchwork et de broderie. Elle réunit une vingtaine de personnes qui portent un intérêt particulier aux tissus et aux couleurs. La technique consiste à assembler des morceaux de tissus de formes, couleurs et tailles différentes pour la réalisation de différents types d'ouvrages.

Nous partageons notre savoir-faire et abordons de nouvelles techniques dans une ambiance conviviale.

Nous participons également au Marché de Noël et au Salon des Arts Créatifs.



Le dimanche 5 avril 2020 nous exposerons nos réalisations à la Salle Polyvalente. Au mois de juin 2019, pour clôturer l'année, nous sommes allées à Angers visiter le Musée Jean Lurçat ainsi que le château qui abrite la tapisserie de l'Apocalypse. Nous nous déplaçons également sur des expositions et salons régionaux.

Nous nous rencontrons tous les lundis de 10h à 17h à la Salle de l'Oust. Le repas est pris en commun ce qui favorise les échanges et les moments conviviaux.

**Contact :** Claire Deloison, Présidente  
06 42 65 48 63 ou mail [clairedeloison@orange.fr](mailto:clairedeloison@orange.fr)



## EN BREF

### De nouvelles activités sur notre commune

#### Photographe

#### Esthéticienne

**L'INSTANT UNIQUE**  
PHOTOGRAPHY

MARIAGE - EVJF/G - BAPTÊME - PORTRAIT  
GROSSESSE - MINI SÉANCE - SMASH THE CAKE - LOCATION PHOTOBOOTH ...

**Capturez la magie de chaque instant !**  
En Studio ou en extérieur, L'instant Unique Photography immortalise pour vous chaque instant afin d'en garder des souvenirs inoubliables.

Ouvert du Mardi au Vendredi de : 09h00 à 12h00 - 14h00 à 18h00  
Samedi de : 09h00 à 14h00  
Fermé le dimanche et lundi.

Vous êtes les bienvenus au 13 Place de la Mairie - 35400 Bains-sur-Oust  
Pour plus de renseignement : Téléphone 0256506897 ou 064489744  
Email : [instantuniquephotography@gmail.com](mailto:instantuniquephotography@gmail.com)

/ L'instant Unique Photography

**@ongles etc**  
Sylvie Mahé-Barreau

Styliste Ongulaire - Esthéticienne à domicile.  
Bains sur Oust et alentours 15 kms.

Sur rendez-vous:  
06.08.04.29.38  
 o'ongles etc  
[mahe.onglesetc@gmail.com](mailto:mahe.onglesetc@gmail.com)





REDON Agglomération Bretagne Sud

# Maison de l'Habitat

Conseil complet et gratuit pour votre habitat

Propriétaires bailleurs

Propriétaires occupants

Locataires

Futurs propriétaires

Syndicats de copropriété

## TROIS SERVICES UN GUICHET UNIQUE

Le Service Habitat de REDON Agglomération

L'Espace Info Energie - EIE

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement - ADIL

Maison de l'Habitat

66 rue des Douves - 35600 REDON  
Tél. : 02 99 72 16 06

E-mail : dev.urban@redon-agglomeration.bzh

### 3 partenaires pour répondre à vos questions :

REDON Agglomération Bretagne Sud

#### Service Habitat de REDON Agglomération

- Accueil du public et orientation vers l'organisme adéquat en fonction de son profil et de son projet
- Information sur l'ensemble des actions du Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Accompagnement dans le projet de travaux : information sur les subventions possibles, aide à la constitution des dossiers et établissement d'un plan de financement prévisionnel (dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - OPAH)

Permanences :  
Du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h30



#### Espace Info Energie - EIE

- Pour vos projets de construction, de rénovation, d'installations d'énergies renouvelables, pour réduire vos consommations d'énergie dans l'habitat
- Conseils techniques neutres et gratuits : isolation, chauffage, éclairage, équipements électriques...

Permanences :  
Du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h30 - sur RDV

adil Agence Départementale d'Information sur le Logement

#### Agence Départementale d'Information sur le logement - ADIL

- Offre une information gratuite, neutre et complète sur toutes les questions d'ordre juridique, financier ou fiscal ayant trait au logement

Permanences :  
- ADIL 35 : 2ème et 4ème lundi du mois (13h45-16h15) - sans RDV  
- ADIL 44 : 1er mardi (14h30-16h30) et 3ème jeudi (14h-16h30) du mois - sans RDV  
- ADIL 56 : 1er jeudi du mois (14h-17h) - sur RDV



Maison de l'Habitat  
66 rue des Douves - 35600 Redon

Horaires d'ouverture :  
Du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h30  
Stationnement : Parking du Parc Anger  
Tél. : 02 99 72 16 06  
E-mail : dev.urban@redon-agglomeration.bzh



## Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

avec un volet **R**enouvellement **U**rban sur le cœur urbain de Redon

REDON Agglomération Bretagne Sud  
2016-2021

**AIDES FINANCIÈRES et ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ GRATUIT pour votre projet de travaux**

ADAPTATION DU LOGEMENT  
ÉCONOMIES D'ÉNERGIE  
RÉHABILITATION



CONTACTEZ-NOUS au 02 99 72 16 06

MAISON DE L'HABITAT  
66 rue des Douves - 35600 REDON

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30

CITÉMÉTRIE

Permanence le mercredi après-midi à la Maison de l'Habitat de 14h à 17h



## L'OPÉRATION PROGRAMMÉE d'AMÉLIORATION de l'HABITAT (OPAH),

des **AIDES FINANCIÈRES** pour la **RÉHABILITATION DES LOGEMENTS** sur le territoire communautaire

L'OPAH, mise en place par **Redon Agglomération** dans le cadre de son **Programme Local de l'Habitat (PLH)** pour une durée de cinq années (2016-2021), permet aux **propriétaires occupants, bailleurs et syndicats de copropriétés** de bénéficier d'**aides financières** pour leurs projets de travaux.

Le bureau d'études **CITÉMÉTRIE**, mandaté par Redon Agglomération, vous épaula et vous accompagne **gratuitement** depuis le diagnostic, en passant par le plan de financement jusqu'au dépôt du dossier auprès sur service instructeur de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Attention, les travaux ne doivent pas être commencés avant toute demande.

Contactez la Maison de l'Habitat cela ne vous coûte rien! Que vous soyez éligibles ou non aux subventions proposées, d'autres informations peuvent vous être bénéfiques et vous éclairer pour votre démarche de travaux. Il ne faut pas hésiter!

-> La **MAISON de l'HABITAT** - 66 rue des Douves - 35 600 REDON  
Tél. : 02 99 72 16 06 - E-mail : dev.urban@redon-agglomeration.bzh  
Horaires d'ouverture : du **lundi au vendredi**, de 13h30 à 17h30





## Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

Dans ce cas :

- 1 **Aérez immédiatement** les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- 2 **Arrêtez si possible** les appareils à combustion.
- 3 **Évacuez** au plus vite les locaux et bâtiments.
- 4 **Appelez les secours** :  
112 : Numéro unique d'urgence européen  
18 : Sapeurs Pompiers  
15 : Samu
- 5 **Ne réintégrez pas les lieux** avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.



## Comment obtenir des renseignements ?

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- L'Agence Régionale de Santé (ARS) de votre région
- Le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie
- Le centre anti-poison et de toxicovigilance (CAP-TV) relevant de votre région
- Un professionnel qualifié : plombier-chauffagiste, ramoneur

Sites d'informations :

- [inpes.sante.fr](http://inpes.sante.fr)
- [prevention-maison.fr](http://prevention-maison.fr)
- [sante.gouv.fr](http://sante.gouv.fr)
- [invs.sante.fr](http://invs.sante.fr)
- [developpement-durable.gouv.fr](http://developpement-durable.gouv.fr)

Réd. 2010-2013 DE... Illustrations: Nancy Krawczyk

# LE MONOXYDE DE CARBONE

**Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi.**



## Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un million de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

### Quels appareils et quelles installations sont surtout concernés ?

- chaudières et chauffe-eau ;
- poêles et cuisinières ;
- cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol ;
- appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles (d'appoint) ;
- groupes électrogènes ou pompes thermiques ;
- engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage notamment) ;
- braseros et barbecues ;
- panneaux radiants à gaz ;
- convecteurs fonctionnant avec des combustibles.



La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.

### Quels sont ses dangers ?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

## Comment éviter les intoxications ?

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi :

### Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations :

- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles.
- Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).

### Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage :

- Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).



### Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (se référer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations proscrites en lieux fermés (barbecues, ponceuses...).
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, braseros, etc.

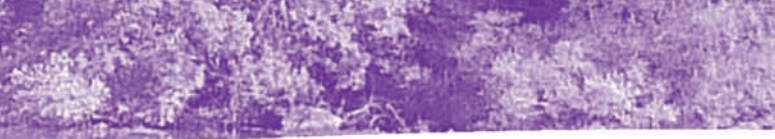
### Si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion (groupes électrogènes et appareils à gaz notamment) :

- Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être installés à l'extérieur des bâtiments.
- Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service, et, pour les appareils à gaz, exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur.

### Détecteurs de monoxyde de carbone : ce qu'il faut savoir

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone, pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications. La prévention des intoxications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification réguliers des appareils à combustion et conduits de fumée, une bonne ventilation, l'utilisation appropriée des groupes électrogènes et chauffages d'appoint, etc.





## Pour participer :

Dès le 3<sup>e</sup> mois de grossesse !

mon parcours d'assuré

### Inscrivez-vous\* sans attendre

- > via la messagerie de votre compte ameli
- > par mail : [acm.cpam-rennes@assurance-maladie.fr](mailto:acm.cpam-rennes@assurance-maladie.fr)

> au **3646** Service 0,06 €/min + prix appel  
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

N'oubliez pas d'indiquer vos nom et prénom, votre adresse, votre numéro de téléphone et votre numéro d'assuré social.

> Toutes les infos sur ameli.fr

\*dans la limite des places disponibles

### Le compte ameli



Un espace prévention est proposé aux femmes enceintes.

Des conseils personnalisés et un calendrier, le service "J'attends un enfant" vous accompagne dans le suivi de votre grossesse.



Conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), nous disposons d'un droit d'accès et de rectification des données qui concernent vos données et qui sont liées à vos données et dépendent. Ces données sont destinées à être utilisées par le Directeur de votre organisme de rattachement ou de son Délégué à la Protection des Données. En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès du médiateur indépendant en charge de la protection des données personnelles. Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés - CNIL - 3 Place de Fontvieille TSA 80716 - 93518 PARIS CEDEX 03.

Réunions d'information 2<sup>e</sup> semestre 2019

# ÉCHANGER pour mieux préparer l'arrivée de votre ENFANT



mon parcours d'assuré

## Des interlocuteurs privilégiés pour parler de votre grossesse

Nous vous invitons à un atelier collectif pour vous permettre de rencontrer :

- des conseillers de l'Assurance Maladie,
- des conseillers de la Caf,
- des professionnels de santé.

Vous pourrez aussi échanger avec d'autres femmes enceintes.

### Cet atelier a pour but de vous donner :

**des informations sur le suivi de votre grossesse :** consultations obligatoires, échographies, examens complémentaires, rôle des professionnels de santé (médecin traitant, sage-femme, gynécologue-obstétricien).

**des conseils pour prendre soin de votre santé et de celle de votre enfant :** alimentation, exercice physique, médicaments, tabac, alcool, allaitement...

**des explications sur vos dépenses administratives :** prise en charge des soins, congés maternité et paternité, indemnités journalières, remboursements de vos soins, choix de la maternité, modes de garde...

Inscrivez-vous\* sans attendre

\* dans la limite des places disponibles, voir modalités au dos

Votre sage-femme, médecin traitant ou gynécologue est votre interlocuteur pour le suivi médical de votre grossesse.

## Participez à un atelier collectif

près de chez vous

Chaque séance dure entre 2 h et 2 h 30

- > **RENNES**  
Cpam d'Ile-et-Vilaine - Cours des Alliés  
à 18 h Mardi 9 juillet 2019  
à 18 h Mardi 27 août 2019  
à 18 h Mardi 24 septembre 2019  
à 18 h Mardi 15 octobre 2019  
à 18 h Mardi 19 novembre 2019  
à 18 h Mardi 10 décembre 2019  
à 18 h Mardi 21 janvier 2020

- > **SAINT-MALO**  
Espace Bougainville  
12 bis, rue Grand Passage  
à 18 h Mardi 10 septembre 2019  
à 18 h Mardi 3 décembre 2019

- > **VITRE**  
Centre Jacques Boyer  
27, rue Notre-Dame  
à 18 h Mardi 10 septembre 2019  
à 18 h Mardi 3 décembre 2019

### - Nouveau - Des entretiens individuels d'aide à l'arrêt du tabac pour futures mères

Vous souhaitez arrêter de fumer avant l'arrivée de votre bébé ? L'Assurance Maladie vous invite à rencontrer une sage-femme spécialisée en tabacologie pour en discuter.

Des permanences sont programmées au Centre d'Examens de Santé à Rennes :  
- jeudi 19 septembre, entre 14 h et 17 h  
- jeudi 12 décembre, entre 14 h et 17 h



## lettre d'information ENTRETIEN AU NATUREL

#16 novembre 2019

relative à la réduction des produits phytosanitaires par les collectivités.

Cette lettre d'information est à destination des collectivités pour les informer sur la problématique des produits phytosanitaires dans leur quotidien. Des articles spécifiques sont donc rédigés uniquement pour leur information et n'ont pas vocation à être diffusés. Cependant, la lettre d'information offre la possibilité aux collectivités de communiquer sur des thématiques en lien avec le phytosanitaire auprès de leurs administrés. Ainsi, les articles de la catégorie Grand public peuvent être insérés directement dans le bulletin municipal, à la commune le souhaite.

### Biocides et produits phytosanitaires : quelle différence ?

En tant qu'agent municipal, je suis amené à utiliser des produits chimiques, mais à quelle grande famille de produits appartenent-ils ?

**Premier cas de figure : les produits phytosanitaires.** Pour faire simple, en collectivité, ce sont les désherbants qui sont les plus souvent utilisés. Ce sont des produits appliqués sur le végétal en vue de le détruire. Exemple : les produits sélectifs gazon pour supprimer les plantes à fleur utilisés sur les stades de football ou les produits de désherbage total dans les allées des cimetières. D'autres produits comme les fongicides et les insecticides sont appliqués sur le végétal en vue de le protéger des maladies et insectes ravageurs.

**Deuxième cas de figure : les produits biocides.** Ce sont les produits d'hygiène publique (protection de la santé humaine) et d'entretien appliqués dans et sur les bâtiments. Exemple : produits de lutte contre les rongeurs et les démaissants toitures ou nettoyants façade, les insecticides pour lutter contre les Felons asiatiques entre autres.

**Soyez vigilants les réglementations changent en fonction des produits utilisés :** les produits phytosanitaires dépendent d'une réglementation liée à l'agriculture (site internet [ephytans.fr](http://ephytans.fr)), tandis que les produits biocides dépendent du ministère de l'Environnement ([simbad.fr](http://simbad.fr)). Pour être utilisés, ces produits ont un numéro d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) et sont définis par leurs usages. Par exemple, un produit phytosanitaire autorisé pour traiter des pucerons sur rosiers ne sera pas forcément autorisé pour traiter les pucerons sur houblon. Il est interdit de le détourner de leur usage, par exemple, l'eau de Javel (produit biocide) ne peut pas être appliquée pour démausser.

Dans tous les cas, ces produits doivent être utilisés selon les principes de la lutte intégrée : utilisation de méthodes alternatives, usage des produits se fait en dernier recours et à minima. Attention : les produits chimiques présentent un risque potentiel, lisez les étiquettes et utilisez avec précaution. N'oubliez pas que si vous souhaitez utiliser ces produits, il vous faudra avoir un Certificat pour les produits phytosanitaires et un certificat pour les produits biocides classés TP2, TP 3, TP 4 pour certains, TP8, TP 14, TP 15, TP 18 et TP 20.

### Nouvelle charte régionale des espaces des collectivités. Pensez à la signer !

Depuis 2007, avec l'appui des partenaires du Contrat de Plan Etat-Region - CPER - Etat, agence de l'Eau, Conseils départementaux breton, la Région Bretagne assure le pilotage et l'animation de la Démarche Entretien Au Naturel visant la suppression progressive de l'usage des produits phytosanitaires sur les espaces non agricoles, vis-à-vis des collectivités, mais aussi du grand public.

Cette démarche s'est traduite entre autres par la mise en place d'une charte d'entretien des espaces des collectivités répondant aux souhaits politiques de la Région Bretagne d'aller au-delà de la réglementation en vigueur sur cette thématique.

Aussi, en avril 2019, afin d'offrir un cadre méthodologique renforcé pour atteindre le zéro-phyto et adopter des pratiques plus respectueuses pour l'environnement, la charte régionale a fait l'objet d'une révision que les communes déjà engagées doivent prendre en compte et la faire valider par leur vote au conseil municipal. Elle est disponible à l'adresse internet suivante [bretagne.bzh/entretien-au-naturel](http://bretagne.bzh/entretien-au-naturel) ou bien par l'intermédiaire de votre animateur de bassin versant.



Pour les communes qui n'ont pas encore signé la charte, il est toujours possible de vous engager dans cette démarche en vous rapprochant de votre animateur de bassin versant ou en contactant le service de la Région Bretagne ou MilleChartes la charte version 2019 à l'adresse suivante : [bretagne.bzh/entretien-au-naturel](http://bretagne.bzh/entretien-au-naturel).



### Fausse bonne idée : le sel pour désherber et le sable pour équilibrer mon sol.

Les jardiniers aiment bien échanger sur leurs pratiques. Lorsqu'on laisse traîner son oreille, il n'est pas rare d'entendre toutes sortes d'astuces pour le moins incongrues : « moi, pour mes allées, je mets du sel, c'est naturel ! », « j'ai du mal à bêcher mon sol alors je mets du sable pour l'alléger ». Revenons sur ces 2 idées reçues et une réponse à tester dans votre jardin.

**Du sel pour désherber** : depuis l'interdiction de l'utilisation des pesticides de synthèse et donc des désherbants, la mode est à l'épandage de sel notamment de déminéral pour détruire les herbes des allées, des cours et autres surfaces gravillonnées. C'est INTERDIT !

Une vraie bonne idée qui apporte la solution à ces deux fausses bonnes idées : le paillage organique. Au jardin, le paillage organique est LA solution pour déshester, limiter les arrosages, enrichir le sol en humus et donc équilibrer son sol.

Quand bien même à première vue c'est efficace pour désherber, pour le reste, c'est un désastre. Le sel est un véritable poison pour les plantes et les sols (désydratation des plantes, destruction de la vie du sol). Une fois dans le sol, il reste en place et donc nuit durablement à la vie alentour. À la première pluie, le surplus de sel ruisselle vers d'autres espaces : jardin ou carrouveau et a des conséquences catastrophiques : dépérissement des plantes, salinisation du cours d'eau portait atteinte à la vie aquatique.

**Du sable pour alléger un sol lourd** : les sols bretons sont souvent réputés pour leur lourdeur au travail. En cause, notre sous-sol et les argiles qui le constituent. Or un sol meuble est un bon équilibre de plusieurs éléments : argile, limon, sable, humus. Si nous ajoutons seulement du sable, il ne se mélange pas à l'argile et à la première pluie diuvienne, le sable se collera aux éléments fins du sol et formera une couche dure en surface dite croûte de battance. Afin de structurer un sol, il est préférable de cultiver des engrais verts (phacélie, moutarde, vesce, féverole, trèfle ou seigle) ou encore d'apporter du compost en surface.

\*"Le Labbé - Loi n° 2014-110 du 06/02/2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national interdisant l'utilisation, la détention et l'achat de produits phytosanitaires sauf ceux de biocontrôle, à fortes risques et autorisés en agriculture biologique par les particuliers depuis le 1er janvier 2019"

### Accueillir la biodiversité en hiver

Partout les jardiniers entendent qu'il faut favoriser la vie au jardin. Cette vie, à la saison du jardin, est primordiale pour l'équilibre du jardin : pollinisation, prédation, décomposition. En hiver, elle a aussi besoin d'un coup de pouce.

Le premier acte est de supprimer les insecticides car le plus souvent, ils tuent tous les insectes même ceux qui sont bénéfiques au jardin : coccinelles, perce-oreilles, chrysope qui se nourrissent de pucerons par exemple. À savoir, depuis le 1er janvier 2019, les phytosanitaires ne sont plus autorisés pour les particuliers (Lois Labbé) sauf ceux de biocontrôle, à faibles risques et autorisés en agriculture biologique.

Ensuite, plus le jardin aura des végétaux divers et variés, plus la faune sera diversifiée car toutes les espèces n'ont pas les mêmes besoins. Des haies plantées avec des essences d'arbres et d'arbustes seront propices au développement de la biodiversité : le noisetier, le sureau, le charme, le cornouiller, l'érabre champêtre, la viorne orléans, etc. Par exemple, les oiseaux ont besoin d'arbres et d'arbustes pour se loger tandis que les pollinisateurs ont besoin de zones fleuries pour se nourrir et les hérissons et les crapauds ont besoin d'endroits tranquilles et à l'abri des regards pour se loger : tas de bois, tas de feuilles mortes, etc.



Quels aménagements sont favorables pour les auxiliaires en hiver ?

- \* un tas de branches laissés à l'abandon dans un coin du jardin
- \* quelques grosses pierres ou mieux, un mur en pierres plates non calcaires (permettront à bon nombre de petits insectes de s'installer)
- \* une zone sablonneuse ou terreuse laissée nue permet aux petits hyménoptères (abeilles solitaires par exemple) de coloniser le jardin.
- \* un point d'eau : un tronc pour toutes les espèces.
- \* un fagot de tiges crues allou à moelle pour les abeilles solitaires.
- \* un pot de terre fourré de paille pour les perce-oreilles.
- \* un nichoir à mésange bleue.
- \* un abri hivernal à coccinelles et à chrysope.

Alors n'attendez plus pour leur permettre de partager votre jardin !

COLLECTIVITÉS INFORMATION REGIONALE AGENDA

ASTUCE GRAND PUBLIC ASTUCE

Paysalla Le salon du Paysage Jardin & Sport 3-4-5 Décembre 2019 EUROPE LYON

SIVAL Salon International Cap sur l'avenir des productions 14 - 15 - 16 Janvier 2020 Parc des expositions d'ANGERS

Prix zéro phyto régional - Carrefour des Gestions Locales de l'Eau 30 Janvier 2020 Parc des expositions de RENNES SAINT JACQUES. Vous êtes au niveau 2 de la charte régionale et ne travaillez plus vos espaces verts avec des produits phytosanitaires, vous pouvez prétendre au prix en renvoyant votre candidature à la Région Bretagne.



Lettre réalisée par La Maison de la consommation et de l'environnement et Proxalys environnement pour le compte de la Région Bretagne







## Les seniors face à la délinquance

Les personnes âgées sont plus fragiles et de ce fait plus exposées aux délinquants, qui n'hésitent pas à agir par ruse.

Il convient donc qu'elles redoublent de vigilance en respectant des conseils simples.

### Quels sont les risques ?

Vous êtes particulièrement exposés aux :

- cambriolages.
- escroqueries
- abus de faiblesse.
- pickpockets.
- vols à l'arraché.
- arnaques sur internet.

### Si vous êtes victime :

- N'opposez aucune résistance votre vie est plus précieuse que vos biens.
- En cas d'agression, criez pour attirer l'attention des autres passants.

- Tentez de mémoriser le maximum de détails concernant les éléments physiques de votre agresseur et contactez au plus vite la police ou la gendarmerie pour déposer plainte.

## Ne pas rester isolé chez soi :

- La solitude est un facteur qui augmente votre insécurité. Participez à la vie associative et créez autour de vous un groupe de personnes susceptibles de vous assister au quotidien.

- Etablissez la liste de tous les numéros utiles en cas d'urgence et gardez toujours à proximité de vous un téléphone.

- Les personnes les plus dépendantes peuvent avoir recours à une société de téléassistance.

- Lorsqu'une situation vous semble inhabituelle n'hésitez pas à contacter votre mairie, la police municipale ou les forces de l'ordre. Elles sont là pour vous conseiller et vous aider.

### Les gestes de prudence :

- Fermez à clé votre maison même lorsque vous êtes à l'intérieur. Ne laissez jamais la clé dans la serrure d'une porte vitrée.

- De nuit, en période estivale évitez de laisser les fenêtres ouvertes surtout si elles donnent directement sur la voie publique

- En cas d'absence ne laissez pas vos clés sous le paillason ou sous un pot de fleurs. Confiez les à une personne de confiance.

- Faites installer sur votre porte un œilleton et un entrebâilleur.

## En cas d'urgence composez le



pour contacter la Gendarmerie ou la Police

### Les numéros utiles :

Numéro d'urgence : ..... 112  
 Pompiers : ..... 18  
 SAMU : ..... 15  
 Mon médecin : .....  
 Ma mairie : .....  
 Le gardien d'immeuble : .....  
 Mes voisins : .....  
 .....

Carte de crédit perdue ou volée :  
 0 892 705 705  
 Opposition chéquier :  
 0 892 683 208

## Conseils pour prévenir les actes de délinquance

### Fiche d'informations

## Les seniors face aux risques de délinquance



### Une visite à votre domicile !!!

- Si vous ne connaissez pas la personne qui se présente à votre domicile n'ouvrez pas votre porte.

- Si votre visiteur se présente sans rendez-vous comme un agent du gaz, de l'électricité de la poste ou de tous autres services connus, demandez lui sa carte professionnelle ou son ordre de mission.

- Vous pouvez dans ce cas effectuer un contre appel en utilisant le numéro de téléphone figurant sur votre facture et solliciter un nouveau rendez vous.

- Si votre interlocuteur se montre insistant ou menaçant contactez la police ou la gendarmerie.

- Ne vous laissez pas attendrir par des propos qui n'auront pour but que de détourner votre vigilance.

Pour en savoir plus :

- \* Le guide : Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes.

- \* La fiche conseils : Lutter contre les cambriolages

Sur le site :

<http://www.referentsurete.com>



## Partenaire de votre sûreté



- Entreposez vos outils et les échelles dans des locaux fermés.

- N'inscrivez que votre nom sur la boîte aux lettres, évitez les termes « veuf », « veuve », « madame » ou « mademoiselle »

### Vos déplacements à l'extérieur :

- Ne transportez pas d'importantes sommes d'argent ou de bijoux trop voyants.

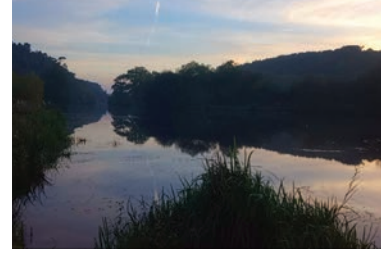


- Faites vous accompagner d'un ami ou d'un parent pour aller faire des retraits d'argent.

- Si vous avez le sentiment d'être suivi entrez dans un lieu animé.

- Lorsque vous vous déplacez à pied, évitez les lieux isolés et sombres. Marchez face aux voitures au milieu du trottoir votre sac, fermé et tenu en bandoulière du côté opposé à la chaussée.





## ÉTAT-CIVIL

En application de l'article 9 du code civil relatif au respect de la vie privée, seuls peuvent figurer sur le bulletin municipal :  
- La naissance des enfants dont les parents en ont expressément et par écrit donné l'autorisation ;  
- Le mariage dont les époux ont signé une autorisation ;

### Naissances :



#### MAI 2019

19 : GILLES Olivia, 5 rue de Munchhouse  
22 : DOUAUD Anna, 9 rue de la Fosse Piquet  
26 : LANRIVAIN Zoé, 27 les Touches  
26 : ORHAN Agathe, 3 Cancave

#### JUIN 2019

11 : HENNECHART Marceau, 3 rue du Clos de la Ninochais  
23 : BRAEMS Anaïs, 5 la Chesnais

#### JUILLET 2019

10 : HASPOT Aurel, 2bis impasse des Courtillaux  
30 : COULON Lola, 11 la Cantinais

#### AOÛT 2019

20 : LECUYER Joy, 19 la Méhiais  
22 : PERIGAUD Alessio, 33 la Bayais

#### SEPTEMBRE 2019

13 : LUCAS Atta, 7 impasse de Saint-Méen  
16 : RENAUDEAU Yuna, 22 la Croix Mahé  
20 : BRINGTOWN Juliette, 30 bis la Ruée  
21 : LEVILLOUX Helvia, 4 les Couédies

#### OCTOBRE 2019

12 : RÉMINIAC Chloé, 6 la Pitais

#### NOVEMBRE 2019

05 : KURZ Romane, 1 la Groulais  
14 : WATTIER Axel, 3 impasse les Courtillaux  
14 : WATTIER Faustine, 3 impasse les Courtillaux  
09 : GRIHON DUFOUR Camille, 12 Craon  
20 : LIBERT TUAL Zéphyr, 4 impasse de la Grée de la Roche du Theil  
26 : THOMAS Tiago, 7 la Pitais

### Mariages :



#### MAI 2019

31 : Karine BALAC et Frédéric DEROINÉ, 9 rue de Munchhouse – 35600 BAINS SUR OUST

#### JUIN 2019

22 : Cléa HOUSSIN et Benjamin OGER, Rue de la Grée du Bourg – 35600 BAINS SUR OUST  
29 : Alice RUTTEN et Pascal POIRIER, 14 la Huttais – 35600 BAINS SUR OUST  
29 : Sandrine BOURDON et Michel AGA, 24 la Grée de via – 35600 BAINS SUR OUST

#### JUILLET 2019

06 : Valérie AUGOT et Tony GUÉDÉ, 21 la Galinais – 35600 BAINS SUR OUST

#### AOÛT 2019

17 : Léna ROCHERY et Jean-Louis JARNIER, les Pihardaies – 56220 PEILLAC  
17 : Élise MAHÉ et Morgan BLOYET, la Ville au Baud – 56130 NIVILLAC  
24 : Valérie BLAU et Loïc-Yves KERVEVAN, 42 Saint-Marcellin – 35600 BAINS SUR OUST  
24 : Pauline LE GOURRIEREC et Gildas METAYER, 1 la Porte – 35550 SIXT SUR AFF

#### SEPTEMBRE 2019

21 : Gaëlle PALARIC et Nicolas PETITALLOT, 6 la Croix Mahé – 35600 BAINS SUR OUST

#### OCTOBRE 2019

26 : Nathalie RATAJCZYCK et Francis DEBONO, 10 Saint-Marcellin – 35600 BAINS SUR OUST

### Décès :

#### MAI 2019

25 : DAUNIS Marie-Thérèse, 31 rue du Plessis

#### JUIN 2019

17 : JOLLIVET Marthe, 10 le Bléheu

#### JUILLET 2019

09 : BERSIHAND Robert, 7 les Landes de Trounebride  
23 : MAISONNEUVE Josiane, 64 Saint-Marcellin

#### AOÛT 2019

02 : NORMAN Janet, 16 rue de Brocéliande  
21 : DICARA Joseph, 5 la Croix Jérôme  
23 : SENETTE Edouard, 8 la Lande de Bains

#### SEPTEMBRE 2019

1er : MESNY Paul, 3 impasse de la Huttais  
17 : HURTEL Marguerite, l'Archaïs  
27 : HERVÉ Madeleine, 4 l'Archaïs  
29 : DEBRAY Raymonde, 4 impasse de la Derais  
30 : BLANCHARD Monique, 52 la Ruée

#### OCTOBRE 2019

05 : BOITTIN Henriette, 26 la Bayais  
11 : JOUBAUD Dominique, PÉNESTIN (56)  
30 : JOLY Lucien, 5 impasse de la Broussais

#### NOVEMBRE 2019

09 : BACQUIAS Edwige, 12 les Touches  
23 : CAVILLON Jean-Pierre, 9 Saint-Marcellin

#### DÉCEMBRE 2019

02 : TEXIER Paul, 1 la Ménagerie





## ●● Calendrier des Manifestations 2020 *(Sous toutes réserves)*

### Janv 2020

- 12 - compétition d'échecs - salle de l'Oust
- 18 - théâtre 20 H 30 - salle polyvalente
- 19 - théâtre 14 H 30 - salle polyvalente
- 19 - compétition d'échecs - salle de l'Oust
- 25 - Théâtre 20 H 30 - salle polyvalente
- 26 - Théâtre 14 H 30 - salle polyvalente

### Fév 2020

- 1 - Théâtre 20 H 30 - salle polyvalente
- 2 - Théâtre 14 H 30 - salle polyvalente
- 2 - compétition d'échecs - salle de l'Oust
- 7 - Théâtre 20 H 30 - salle polyvalente
- 8 - Théâtre 20 H 30 - salle polyvalente
- 15 - Repas - salle Polyvalente - Cadets de Bains Foot
- 16 - Fest-Deiz - KAV salle polyvalente
- 28 - Concours de belote - salle polyvalente - l'Outil en Main
- 29 - Compétition d'échecs - salle de l'Oust

### Mars 2020

- 1 - Rando VTT & pédestre - Les Randonneurs - dès 7 H 30
- 7 - soirée Carnaval - Ecole St Joseph
- 7 & 8 - Salon de la Peinture et des Arts Créatifs - salle des sports - OMSCL
- 19 - commémoration fin de la guerre d'Algérie
- 21 - Trail - courses - plateau sportif
- 21 - Trail - repas festif - salle de sports
- 28 - Judo - interclubs - salle de sports
- 29 - Tournoi d'échecs - salle polyvalente

### Avril 2020

- 4 - 2ème édition Vide Puériculture - Halles du Lavoir - TOUT CHAT TOUT
- 5 - compétition d'échecs - salle de l'Oust
- 5 - exposition « Patches de l'Oust » - salle polyvalente
- 18 & 19 - exposition Généalogie - salle polyvalente

### Mai 2020

- 1 - Festival des Motos Anciennes
- 1 - Vide-grenier/vente plants bio - Amicale des Colibris - Halles du Lavoir
- 8 - Commémoration fin de la guerre 39/45
- 8 /9- Tournoi jeunes U10/U11 - U12/U 13 -U14/15/16 Cadets de Bains foot - Cadets de Bains Football
- 9- Concours de belote - super classement - Salle polyvalente
- 21 - Concours de Palets , Vide-grenier des Voltigeurs - La Potinais

### Juin 2020

- 6 - Journée du Club « des U6 aux vétérans » stade - Cadets Bains Foot
- 6 - AG & soirée animée - Halles du Lavoir - Cadets Bains Foot
- 7 - vide-grenier- Les Voltigeurs - La Potinais
- 20 - Fête de la Musique - Place Nominoë
- 21 - Kermesse école privée Saint-Joseph

- Pardon de St Méen - Aspfro
- Fête de l'école publique

### Juillet 2020

- Les Musicales
- 24/25/26 - Fête de l'Île aux Pies (Loto, concours palets & pétanque, concerts, vide-grenier, courses « Les Pies en Folie », feu d'artifice)

### Août 2020

- 2 - Pardon Chapelle St Laurent
- 15 - Concours de Palets des Voltigeurs - La Potinais
- 30 - Pardon Chapelle ST Marcellin

### Sept 2020

- 5 - Forum des Associations - salle des sports - OMSCL
- 26 - Vide-Puériculture - Halles du Lavoir - Tout Chat Tout

### Oct 2020

- 11 - Repas des Aînés - salle polyvalente
- 16 - Spectacle Ecole Publique - salle polyvalente

### Nov 2020

- 11 - Commémoration fin de la guerre 14/18
- 14 & 15 - Salon de la Gastronomie - salle des sports
- 28 - Fest-Noz - KAV - salle polyvalente

### Déc 2020

- Marché de Noël
- Festival de Jazz - salle de sport
- Animations / expositions Noël

